Hiver 2014 - 2015 VOLUME 25 NUMÉRO 4

ESQUISSES

MÉTIERS D'ART

LE SOUCI DU DÉTAIL





Simoneau

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

REER-CELI: POUR VOUS SENTIR LIBRE ET PROFITER PLEINEMENT DES GRANDS JOURS DE VOTRE VIE

Grâce à l'offre Distinction, bénéficiez d'un prêt REER à taux préférentiel + 0,5 %.

Cotisez dès maintenant!
Date limite pour cotiser au REER: 2 mars 2015

Communiquez avec un conseiller à la caisse ou visitez desjardins.com/architecte

Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Détails et conditions sur desjardins.com/architecte.

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal QC H2Y 2G1
Tél. : 514-937-6168
800-599-6168
esquisses@oaq.com
www.oaq.com

RÉDACTEUR EN CHEF **Pierre Frisko**
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE **Christine Lanthier**
JOURNALISTE **Hélène Lefranc**
RÉVISEURE **Christine Dufresne**
CONCEPTRICE GRAPHIQUE **Amélie Beaulieu** (Kokonut design)
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO **Leslie Doumerc, Jean-Pierre Dumont, Éric Grenier, Emmanuelle Gril, Mélissa Guillemette, Martine Roux**

Esquisses est publié quatre fois l'an par l'Ordre des architectes du Québec.
Ce numéro est tiré à 5500 exemplaires.
Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

SERVICES DE L'ORDRE

DIRECTION ET PRÉSIDENCE

Présidente **Nathalie Dion**
presidence@oaq.com

Directeur général et secrétaire **Jean-Pierre Dumont**
jpdumont@oaq.com | poste 211

Secrétaire adjoint **Simon Denault**
sdenault@oaq.com | poste 221

ADMINISTRATION

Directrice **Nathalie Thibert**
nthibert@oaq.com | poste 220

Coordonnatrice des finances **Mah Sissoko**
msissoko@oaq.com | poste 209

Contrôleur contractuel **Patrick St-Amour**
pst-amour@oaq.com | poste 230

Adjointe administrative générale **Laurianne Juvigny**
ljuvigny@oaq.com | poste 222

BUREAU DU SYNDIC

Syndic **Pierre Collette**
pcollette@oaq.com | poste 231

Enquêteur et syndic adjoint **Claude Bonnier**
cbonnier@oaq.com | poste 232

COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET TI

Directeur **Pierre Frisko**
pfrisko@oaq.com | poste 223

Chargée de projets **Véronique Bourbeau**
vbourbeau@oaq.com | poste 239

Éditrice et agente de recherche **Christine Lanthier**
clanthier@oaq.com | poste 229

Agente de recherche et de liaison **Hélène Lefranc**
hlefranc@oaq.com | poste 233

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Coordonnatrice de l'admission **Alexia Coupez**
acoupez@oaq.com | poste 212

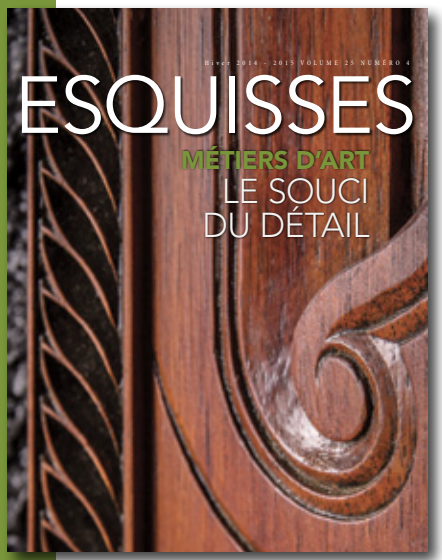
Coordonnatrice de l'aide à la pratique **Dominique Marchessault**
dmarchessault@oaq.com | poste 235

Coordonnatrice de la formation continue **Catherine Bourbeillon**
cbourbeillon@oaq.com | poste 208

Coordonnatrice de la formation continue **Virginie Belhumeur**
(en congé de maternité)

PUBLICITÉ

CPS Média inc. **Serena Hillaert**
shillaert@cpsmedia.ca | 450 227-8414 | poste 311



En couverture

Ils ont beau détenir une expertise pointue en ferblanterie, en taille de pierre ou encore en maçonnerie, leurs méthodes intégrant des techniques anciennes bousculent les habitudes sur les chantiers. C'est peut-être un peu pour ça qu'au Québec, les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment sont une espèce à part dans l'écosystème de la construction. Qu'à cela ne tienne, des architectes ont su trouver en eux des alliés capables de traduire leurs préoccupations en matière de qualité, de durabilité et d'esthétique. Mais ces spécialistes se font rares : le Conseil des métiers d'art du Québec en regroupe moins de 150. Et ils ont encore beaucoup à faire pour être reconnus à leur pleine mesure, comme le sont notamment leurs homologues français.

Porte, résidence Lepage, 2012. Artisan : Tony Allaire
Photo : Marc Lamothe

ACTUALITÉS

4 **Sur la place publique**
5 **Éditorial :** Promouvoir l'intégrité
6 **Brèves**
7 **Chronique :** Rails, rouille et croûtons
8 **Fonds des architectes :** Hausse du taux des primes
10 **Le poids des nombres**
13 **Réglementation :** Lignes de code
15 **Revêtement de fibrociment :** La poussière retombe
18 **Troisième lieu :** La chose publique
24 **Signature électronique sécurisée :** Cachez ce seing !

DOSSIER

28 **MÉTIERS D'ART**
30 **Renaissance et reconnaissance :** Rafraîchir la mémoire
34 **Nombre d'artisans par métier :** Grappes artisanales
37 **Architectes et artisans :** Un rapport d'experts
Portraits d'artisans
39 Benoît Le Vergos, couvreur ornemaniste
40 Mathieu Patoine, sculpteur ornemaniste et ébéniste
41 Marco Deslandes, ferronnier d'art
42 Adrien Bobin, tailleur de pierre
43 **Comme il y a 100 ans :** *Artistes, architectes et artisans*
44 **L'artisanat à la française :** Passation des savoirs

48 **Courrier du lecteur :** Loi 122
51 **Inspection des façades :** Sonder l'inconnu
54 **Formation continue :** Programmation hiver 2015
56 **Assurance responsabilité professionnelle :** Nouveau guide de prévention
59 **Multimédia**
62 **Tableau de l'Ordre**

Le magazine *Esquisses* vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et sur les services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans *Esquisses* ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.

SUR LA PLACE

PUBLIQUE



Photo : Gilles Douaire

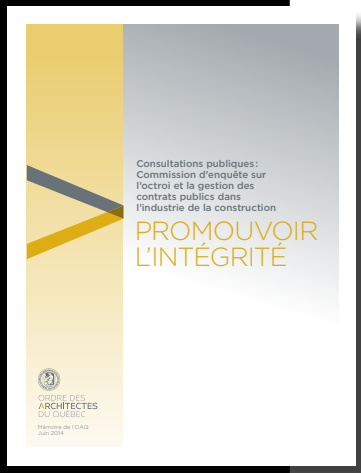
AÉROPORT DE MASCOUCHE

L'Ordre des architectes a joint sa voix à celles d'autres organisations, en août dernier, pour dénoncer le projet de déménagement de l'aéroport de Mascouche sur des terres agricoles. La Ville souhaitait en effet créer une zone commerciale sur le site actuel de l'aéroport et déplacer ce dernier sur des terres agricoles voisines. Elle entendait procéder malgré l'avis défavorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

L'OAQ, l'Ordre des agronomes du Québec, l'Union des producteurs agricoles, la Fondation David Suzuki, Vivre en Ville et d'autres organisations ont publié un communiqué conjoint demandant notamment le respect des engagements du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal. La Ville a finalement annulé son projet, faute d'avoir trouvé des investisseurs. L'aéroport fermera définitivement en 2016.

COMMISSION CHARBONNEAU

La présidente de l'OAQ, Nathalie Dion, ainsi que le directeur général, Jean-Pierre Dumont, ont présenté en octobre dernier le mémoire *Promouvoir l'intégrité* aux audiences de la commission Charbonneau.



L'exercice visait à émettre des recommandations pour améliorer les pratiques d'octroi et de gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Sélection des professionnels, obligation de recourir au plus bas soumissionnaire lors du choix de l'entrepreneur et opportunité de séparer les mandats de conception et de surveillance des travaux font partie des sujets évoqués. La juge France Charbonneau et le commissaire Renaud Lachance ont posé plusieurs questions pour amener les représentants de l'Ordre à préciser leurs propositions.

Jean-Pierre Dumont a conclu ce témoignage en plaidant pour un changement de culture dans l'industrie québécoise de la construction. « On demande aux professionnels de travailler dans un délai précis qui est généralement trop court. Donc, il y a des étapes qui sont escamotées. Pour améliorer le produit et réduire les extras, il faudrait revenir aux principes de base de qualité en matière de construction. »

DRAME DE L'ISLE-VERTE

En août, l'OAQ a réagi par une lettre ouverte au premier ministre Philippe Couillard à la demande d'enquête publique des propriétaires de la Résidence du Havre à L'Isle-Verte, où un incendie a fait 32 victimes en janvier 2014.

Alors que les propriétaires demandaient que la lumière soit faite sur la réponse des services de sécurité et d'incendie, l'OAQ réclamait plutôt que l'ensemble des aspects du drame soit examiné, y compris les faits ayant mené à l'événement, afin que les causes et les responsabilités puissent être déterminées. En effet, de nombreuses questions restent sans réponse quant à la conformité du bâtiment, au processus de conception et aux réglementations en vigueur. Rappelons, par exemple, qu'une partie du bâtiment a été conçue par un architecte sanctionné pour sceau de complaisance.

La ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, a finalement annoncé le 26 août une enquête du coroner. Actuellement en cours, celle-ci est présidée par le coroner et commissaire aux incendies Cyrille Delâge. Bien entendu, l'Ordre a assuré ce dernier de sa collaboration.



Nouvelle bibliothèque de l'Université d'Aberdeen, Écosse, Schmidt, Hammer, Lassen architects

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE

L'Ordre des architectes continue de promouvoir l'adoption d'une politique nationale de l'architecture au Québec, suivant son plan d'action amorcé au printemps dernier. Nathalie Dion était ainsi à Laval, le 30 septembre, pour échanger avec le maire, Marc Demers. Celui-ci a exprimé son soutien à la proposition de l'OAQ, en plus de souligner l'importance d'une ligne directrice claire en faveur d'une architecture de qualité au Québec.

La présidente a également fait une présentation à ce sujet lors du congrès de la Coalition avenir Québec (CAQ), qui se tenait à Trois-Rivières le 2 novembre. Elle intervenait parmi un panel d'experts réuni autour du thème « Bâtir un Québec durable ».



PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ

Nathalie Dion, présidente

Le 15 octobre dernier, j'étais devant la commission Charbonneau avec le directeur général, Jean-Pierre Dumont, pour présenter les recommandations de l'OAQ en vue d'améliorer les pratiques d'octroi et de gestion des contrats publics dans la construction. Notre audience survenait tout juste cinq ans après la publication d'un communiqué de l'Ordre réclamant la tenue d'une enquête publique à ce sujet.

Cette intervention faisait suite au dépôt, en juin, de notre mémoire à la commission. Si ce dernier exposait nos points de vue en détail, nous avons choisi de concentrer notre présentation orale sur quelques propositions, toujours dans le respect de notre mission de protection du public et de défense d'un cadre bâti de qualité.

Nous avons notamment proposé l'instauration d'un code unique des marchés publics en ce qui concerne la sélection des professionnels. Une telle mesure permettrait non seulement de simplifier les choses, mais aussi de choisir en toutes circonstances les architectes et les ingénieurs sur la base de leurs compétences et en fonction du projet. Une évidence.

Concrètement, ce changement passe par l'abolition de ce qu'il est convenu d'appeler « la loi 106 ». Il s'agit de mettre fin au système actuel des « deux enveloppes » utilisé par les municipalités. Depuis l'adoption de cette loi, le monde municipal doit en effet appliquer un système d'évaluation et de pondération des offres en deux étapes, alors que l'État, de son côté, attribue ses mandats aux professionnels uniquement selon des critères de qualité et applique ensuite le Tarif d'honoraires pour services professionnels.

Nous avons également tiré une sonnette d'alarme quant à ce qui nous paraît une « fausse bonne idée » proposée par le rapport Duchesneau, soit l'obligation d'attribuer à des firmes distinctes les mandats de conception et de surveillance des travaux.

L'Ordre a rappelé les impacts négatifs qu'aurait une telle mesure. Elle irait à l'encontre des normes de bonne pratique, car la réalisation d'un bâtiment est un tout qui va de l'étude des besoins à la réalisation. La firme qui a réalisé les plans et devis maîtrise son dossier mieux que toute autre. Puisqu'elle connaît l'échéancier, les clauses contractuelles et les exigences de son client, elle peut offrir un service de surveillance de chantier de meilleure qualité. Cette obligation soulèverait aussi des problèmes de responsabilité et d'imputabilité. De plus, elle ne remplacerait jamais la présence d'une expertise professionnelle interne dans les ministères. Enfin, elle serait plus coûteuse pour les finances publiques.

Nous avons également plaidé vigoureusement pour l'annulation définitive de l'obligation de recourir au plus bas soumissionnaire lors du choix de l'entrepreneur. Il a été démontré que payer moins n'est pas la solution, car l'entrepreneur essaie ensuite de compenser son manque à gagner par divers stratagèmes. À l'inverse, il ne faut pas payer plus que nécessaire.

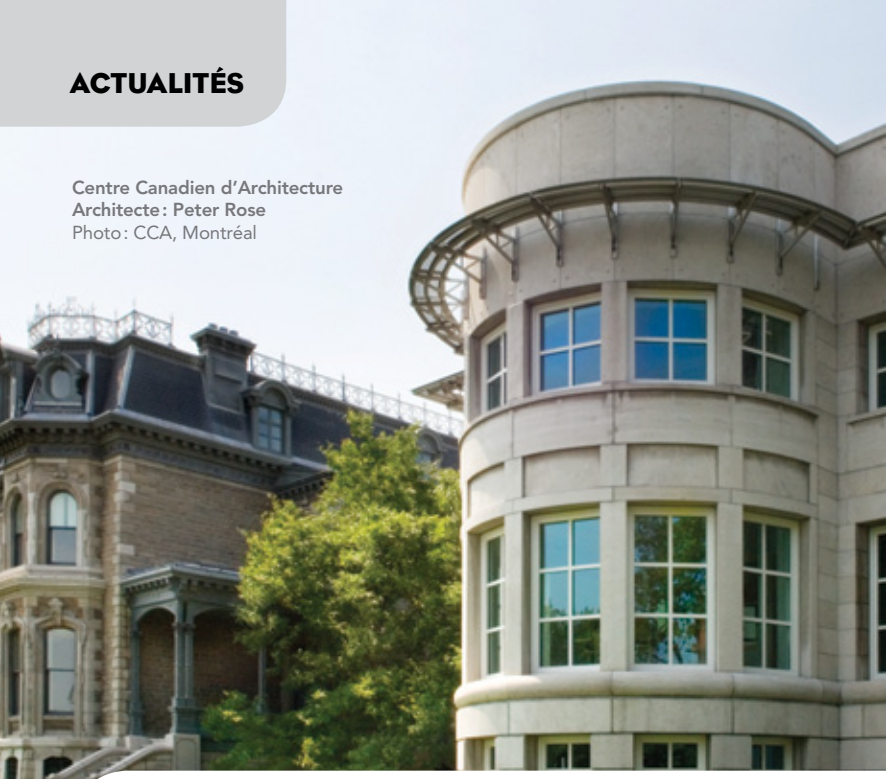
L'Ordre propose plutôt de remplacer le système actuel par le choix du soumissionnaire se rapprochant le plus du prix moyen, en écartant l'offre la plus basse et l'offre la plus haute, susceptibles de comporter des erreurs. Cette formule vise à obtenir le juste prix pour le travail demandé et à contrer la collusion en la rendant complexe à mettre en œuvre.

Bien entendu, d'autres sujets ont été abordés, notamment l'importance d'une solide expertise publique et de modes de réalisation garantissant l'indépendance des architectes, la modération dans la lutte aux extras ainsi que le déséquilibre entre les entrepreneurs et les professionnels sur le plan des responsabilités et des assurances.

Il a été démontré que payer moins n'est pas la solution, car l'entrepreneur essaie ensuite de compenser son manque à gagner par divers stratagèmes.

Nous n'avons pas proposé de recettes miracles à la commission, mais nous croyons que ces ajustements législatifs, arrimés à nos autres recommandations, amélioreraient la situation et ne seraient pas compliqués à mettre en œuvre. Ainsi, les demandes d'extras devraient diminuer si on réunissait certaines conditions : par exemple, une bonne préparation du projet en amont, une expertise publique interne renforcée, une sélection de professionnels compétents et indépendants, mandatés pour la surveillance des travaux, et un entrepreneur payé au juste prix. Si en plus nous obtenions davantage de transparence, des responsabilités équitables pour les acteurs de l'industrie et moins d'obsession pour les coûts et les délais, nous avancerions collectivement.

Il ne resterait plus qu'à utiliser les 2 ou 3 % du montant des contrats de construction dégagés par les révélations de la commission pour réaliser des infrastructures plus durables et plus inspirantes. La qualité du cadre bâti, c'est notre obsession à nous !



Centre Canadien d'Architecture
Architecte : Peter Rose
Photo : CCA, Montréal

REMISE DU PRIX THOMAS-BAILLAIRGÉ

L'Ordre a remis, le 14 octobre, le prix Thomas-Baillairgé au Centre Canadien d'Architecture (CCA) pour son travail exceptionnel en matière de recherche et de diffusion des connaissances sur l'architecture au Québec et à l'international. L'événement a évidemment eu lieu en présence de Phyllis Lambert, réputée fondatrice de l'établissement.

Par ce geste, l'OAQ voulait également souligner le 25e anniversaire du CCA : un quart de siècle de valorisation de l'architecture, celle du passé comme celle du présent, ce n'est pas rien! En plus d'être un lieu d'exposition, de sensibilisation et d'éducation, le CCA constitue un centre de recherche international et rassemble des collections artistiques et documentaires d'une grande richesse. Ces dernières missions sont plus confidentielles, mais n'en demeurent pas moins essentielles.

Rappelons que le prix Thomas-Baillairgé vise à souligner les efforts d'un individu ou d'un organisme public ayant participé à la promotion et à la conservation de la qualité du cadre de vie au Québec. Il a été créé en 1983 à la mémoire de l'un des plus éminents architectes québécois du 19e siècle.

ÉTOILES TOMBANTES

Les Montréalais ont leur Grande Bibliothèque dont les lamelles de verre se détachaient. Les Londoniens ont aussi une tour qui perd des morceaux.

Le 6 novembre dernier, deux gros boulons ont en effet chuté du nouveau gratte-ciel du quartier financier de la City, le 122 Leadenhall, également surnommé la « Râpe à fromage » en raison de sa forme. L'une des pièces a fait un plongeon de 220 m. Heureusement, personne n'a été blessé, mais un périmètre de sécurité et une enquête ont été décrétés. Rien toutefois pour calmer les détracteurs de la « starchitecture » puisque l'édifice – le quatrième plus haut de la ville – est l'œuvre du célèbre Richard Rogers, lauréat du prix Pritzker en 2007.

Un an plus tôt, le 20 Fenchurch Street, un bâtiment de 160 m surnommé le « Walkie-talkie » avait été recouvert en catastrophe d'une toile noire : la réflexion du soleil sur sa façade de verre concave avait endommagé une Jaguar stationnée à ses pieds. Un journaliste s'était alors amusé à démontrer que l'on pouvait faire cuire un œuf sur le trottoir en utilisant cet effet de loupe. Manifestement, le concepteur Rafael Viñoly, ébloui par ses trouvailles formelles, n'avait pas pensé à tout.

La polémique autour des gestes architecturaux m'as-tu-vu fait aussi rage en Chine, comme l'a montré le récent coup de gueule du président chinois Xi Jinping, qui râlait contre l'architecture « bizarre et grotesque » qui dénature le paysage urbain à grand renfort de fonds publics.

PURIFICATEURS D'AIRES

Bien qu'ils dominent les tendances en aménagement depuis quelques années, les bureaux à aires ouvertes suscitent aussi leur lot de critiques : bruit ambiant nuisant à la concentration, interruptions fortuites ou inconfort dû au sentiment d'être observé. L'une des plus célèbres pourfendeuses de ces aménagements est l'Américaine Susan Cain, auteure de l'essai *La force des discrets*, publié en 2013. Avocate de profession, elle a quitté la pratique du droit pour se consacrer à la promotion de ses idées. En gros : les introvertis, qui forment du tiers à la moitié de la population, ont besoin de réfléchir tranquilles, mais les aires ouvertes ne le leur permettent pas. Pour éliminer cette contrariété, l'auteure s'est récemment associée à la firme de design d'ameublement pour bureaux Steelcase dans le but de définir un nouveau type d'espace de travail.

Cette collaboration a débouché sur l'aménagement de cinq espaces modèles dotés de cloisons antibruit que les travailleurs peuvent utiliser selon le degré d'isolement dont ils ont besoin. Par exemple, le Flow comprend une grande table de travail et peu de stimuli visuels, tandis que le Green Room offre un canapé en L propice à la conversation. Le Studio, lui, invite l'employé sursollicité à dérouler son tapis de yoga pour faire quelques étirements. La logique d'affaires derrière tout ça? Un salarié en contrôle de son environnement est plus productif.
Source : Fast Company



Porto
Photo : Pierre Frisko

RAILS, ROUILLE ET CROÛTONS

Pierre Frisko
pfrisko@gmail.com

Dans un parc discrètement situé, lové au milieu d'un ensemble d'immeubles résidentiels, j'écris tranquillement à l'ombre d'un figuier, entouré d'orangers, de palmiers et des genévriers. Doit faire 28 degrés sous un soleil de plomb. Il n'y a pas que le festival des couleurs pour apprécier l'automne.

Tavira, au Portugal, est un vrai petit coin de paradis. Pas encore assez près du ciel, semble-t-il, puisque ce hameau d'une vingtaine de milliers – *boa tarde*, me dit une dame en passant, *boa tarde*, que je lui réponds après une demi-seconde d'hésitation, je ne maîtrise pas encore la langue du coin – de milliers d'habitants, disais-je, compte 21 églises, 31 pour la région élargie, quoique l'élargie en question soit surtout constituée de marais salants. Ça laisse beaucoup de lieux de culte à la disposition de la fleur de sel.

Ces chiffres m'ont été donnés par la guide d'une étrange exposition que je suis allé voir, plus tôt dans la journée, à l'intérieur d'un ancien château d'eau transformé en chambre noire. On y présentait sur une face concave, au moyen d'un miroir et de deux lentilles vieilles de 130 ans, ce qui s'apparente à une photographie panoramique de la ville de Tavira. À cette légère différence près que, dans la photo, les gens et les bagnoles bougent. (Note au futé dans le fond de la salle : non, ça n'a rien à voir avec un film.)

La même guide m'a aussi dit comme ça, sans savoir d'où je viens, que le petit pont, juste là, devait servir seulement six mois quand il a été construit, il y a 25 ans.

Chez nous, c'est plutôt le contraire.

●●●

Tout près, il y a un autre pont, conçu celui-là par Gustave Eiffel. Un pont construit pour les trains, assez court, et pas spectaculaire pour deux sous.

Le contraire du pont de Québec, plus long en son genre au moment de son érection, et pas mal spectaculaire.

Et tout rouillé.

Vu du pont Pierre-Laporte, c'est franchement lamentable. Je sais, il n'y a là rien de nouveau : ça fait des siècles qu'il rouille pépère sous le regard nonchalant du Canadien National. Mais à Québec, cette semaine-là, le dossier refaisait surface pour une millième fois et occupait la une des médias.

Il n'en est rien ressorti de plus que d'habitude. Le propriétaire rappelle que le pont est sécuritaire et se contrefout parfaitement de son aspect esthétique.

Trop cher, la peinture.

Le patrimoine, c'est joli, mais le CN n'est pas là pour ça : il veille au bien de ses actionnaires, qui préfèrent voir les millions versés dans leurs poches plutôt que sur un pont.

Pas encore désespérés, les maires de Lévis et de Québec ont écrit au plus gros actionnaire du CN pour l'informer de la situation.

À vot' bon cœur, *mister* Gates!

●●●

Eiffel aimait les trains. Et le Portugal. Peut-être parce qu'on faisait souvent appel à ses services pour y concevoir ponts et viaducs.

Il en a fait un très joli à Porto, qui cadre parfaitement dans le décor de carte postale de la ville.

Ce pont était aussi réservé aux trains. Je parle au passé parce que, depuis 1991, il a été remplacé par un autre, mieux adapté aux besoins d'un réseau ferroviaire qui, contrairement à d'autres, a beaucoup évolué – je ne parle pas que du TGV : il y a aussi un réseau normal, avec des trains qui ne font pas pout pout sur la voie de service en regardant passer les trains de marchandises.

Bref, le pont n'était plus de son temps, alors ils en ont fait un nouveau et, de celui-ci, on a une vue magnifique sur le vieux viaduc d'Eiffel.

Désuet, inutilisé, et ils ne l'ont même pas mis à la poubelle?

Peuvent bien avoir fait faillite!

●●●

Les Portugais aiment aussi les gares. À Lisbonne, ils en avaient déjà trois, et ce n'était pas assez. (À Montréal, quand on s'est aperçus qu'on en avait deux, on s'est empressés d'en fermer une. D'autant qu'on a un cabanon tout à fait fonctionnel à Saint-Lambert.)

Les Lisboètes en ont donc construit une quatrième dans le quartier qui accueillait l'exposition universelle de 1998.

Pour faire les choses en grand, ils ont fait appel à Calatrava qui, déjà, faisait du Calatrava. Ici, il a imprimé sa signature au-dessus des quais d'embarquement, en érigeant une immense structure vitrée en forme de parasols géants.

Il aurait mieux valu faire des parapluies.

Ils ne seraient peut-être pas déjà rouillés.

Les propos contenus dans cette chronique ne représentent pas la position de l'OAQ. Ils n'engagent que son auteur.

FONDS DES ARCHITECTES

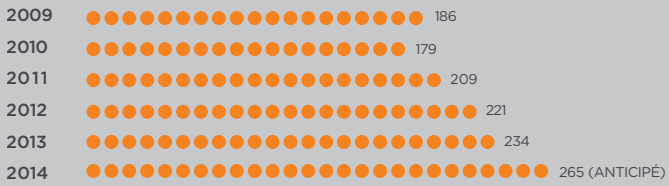
HAUSSE DU TAUX DES PRIMES

L'Autorité des marchés financiers a récemment demandé au Fonds des architectes d'augmenter sa capitalisation. Cette demande, jumelée à la hausse importante du nombre de sinistres, donnera lieu à une majoration substantielle du taux des primes d'assurance responsabilité.

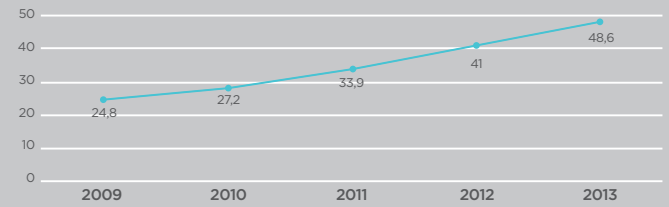
Jean-Pierre Dumont

Lors de sa dernière réunion, le 3 octobre dernier, le conseil d'administration de l'Ordre a approuvé, suivant la recommandation du Fonds des architectes, une hausse globale du taux des primes d'assurance de la responsabilité professionnelle de 18 %. La hausse, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015, s'applique à la prime de base ainsi qu'à l'émission des avenants. Le montant de la franchise a également été révisé pour les différentes catégories d'assurés.

NOMBRE DE SINISTRES



PROVISIONS POUR SINISTRES NON RÉGLÉS (M$)



HAUSSE DES SINISTRES

Cette hausse importante se révèle nécessaire, car l'Autorité des marchés financiers (AMF) a établi que les actifs du Fonds sont actuellement insuffisants au regard de la nature du risque auquel sont exposés ses assurés. La hausse marquée du nombre de réclamations et du coût des sinistres influe en effet sur la capitalisation du Fonds depuis 2009, comme le montre le tableau ci-contre. Or, la Loi sur les assurances impose à tout assureur de maintenir des actifs suffisants. Ces derniers sont définis sur la base de ratios déterminés par l'AMF. À défaut de respecter les critères de l'AMF, l'Ordre pourrait se voir retirer son permis d'assureur.

UN ACQUIS À PRÉSERVER

L'Ordre a créé ce fonds d'assurance, une mutuelle autogérée, en 1995. Il a ainsi permis à tous les architectes du Québec de bénéficier d'une couverture d'assurance adéquate dans l'exercice de leur profession.

Cette structure a pour principal avantage d'éviter aux architectes les risques et aléas qui touchent les compagnies d'assurance privées – lesquelles sont d'ailleurs souvent étrangères à la pratique de l'architecture. Par exemple, les événements du 11 septembre 2001 avaient touché bon nombre d'assureurs privés, alors que le Fonds s'en était tiré avec relativement peu de séquelles.

De plus, grâce à cette mutuelle, les architectes n'ont pas à se préoccuper du bon vouloir d'un assureur privé quant à leur assurabilité et, par extension, leur droit d'exercice. En outre, la protection du Fonds leur est offerte après leur retraite pour couvrir notamment leur succession. Des poursuites ont déjà été intentées à l'encontre de successions d'architectes, faut-il le rappeler.

Les administrateurs de l'Ordre et du Fonds ont longuement discuté des moyens à mettre en œuvre pour assurer la pérennité du Fonds. Ils ont conclu que, même s'il n'est pas en difficulté financière, le Fonds doit répondre aux exigences de l'AMF en ce qui a trait à la capitalisation.



PRODUITS POUR PROJETS **INSTITUTIONNELS, COMMERCIAUX et INDUSTRIELS**

mur MONUMENTAL • gris calcaire, mur SUPREMA • gris calcaire, pavé INDUSTRIA • charbon, noir onyx et nickel grisé

PIERRES RÉINVENTÉES

TECHO-BLOC.COM • 1 877-832-4625

Visitez notre site web ou contactez-nous sans frais pour trouver votre ENTREPRENEUR Techo-Pro, un distributeur autorisé ou pour obtenir votre nouveau catalogue de produits 2014.

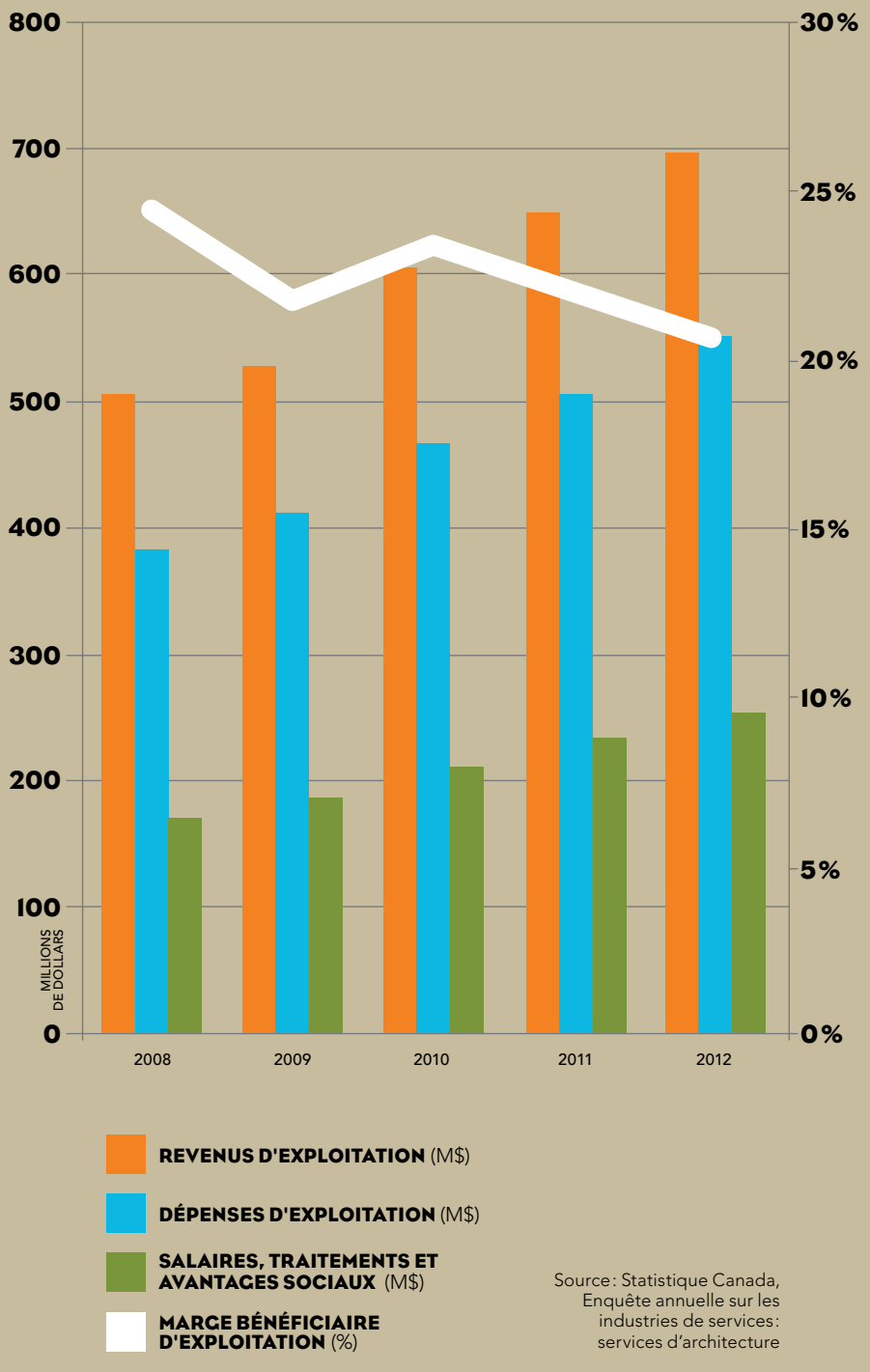
houzz

Techo-Bloc
Pierres Précieuses^MC



LE POIDS DES **NOMBRES**

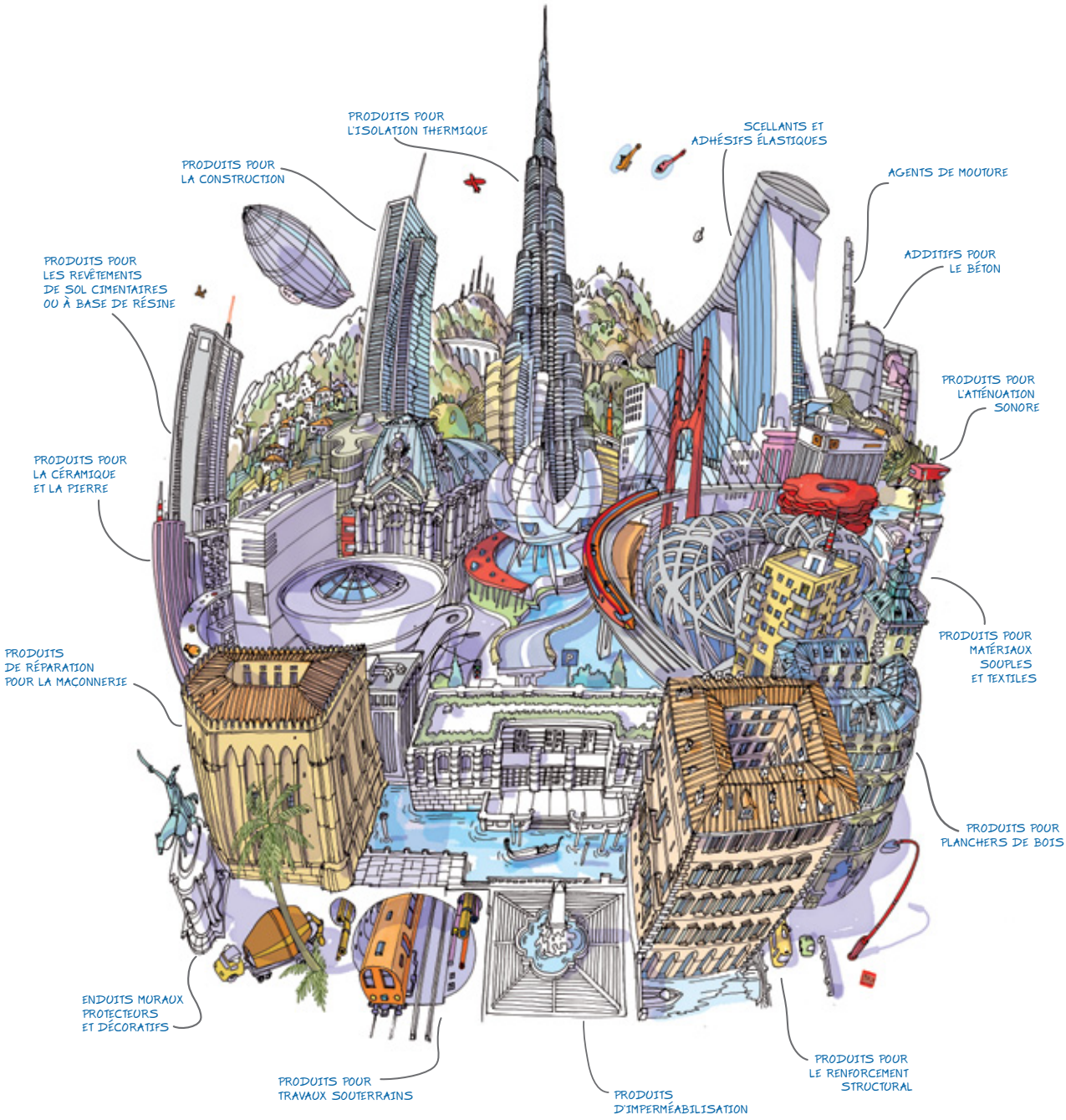
LES FINANCES DES SERVICES D'ARCHITECTURE AU QUÉBEC



Source : Statistique Canada, Enquête annuelle sur les industries de services : services d'architecture

LE MONDE DE MAPEI.

QUALITÉ ET VALEURS POUR LA CONSTRUCTION



Pour transformer un monde de rêves en réalité

Que ce soit à la maison, au bureau, à la banque, à l'école, à votre lieu de culte ou au cinéma, vous retrouverez les mêmes produits MAPEI qui ont été utilisés dans les projets architecturaux et d'ingénierie les plus célèbres et les plus importants au monde. Le Groupe MAPEI, avec 68 filiales, dont 63 usines dans 31 pays, est aujourd'hui le leader mondial dans la fabrication d'adhésifs et de produits complémentaires pour l'installation de tous les types de revêtements pour sols et murs. L'entreprise se spécialise aussi dans la fabrication de produits chimiques pour la construction, de systèmes de réfection du béton et d'enduits spéciaux protecteurs et décoratifs pour les murs. Conçue dans nos 18 centres de recherche et développement à travers le monde, la vaste gamme de produits novateurs de MAPEI peut vous aider à transformer vos rêves en réalité. **Découvrez notre monde au www.mapei.com.**

Mot clé : MAPEI Americas

www.mapei.com

MAPEI®

ADHÉSIFS • MASTICS • PRODUITS CHIMIQUES POUR LA CONSTRUCTION



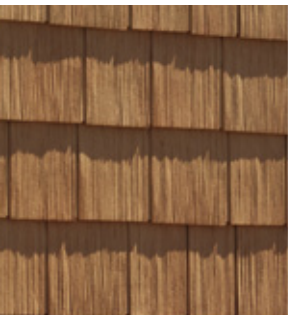


Imaginez les Possibilités

















Le Québec Choisit le Vinyle

La Polyvalence de la conception n'est que le début.

Commencez par le fait que seuls les revêtements de vinyle offrent la palette diversifiée de profils pré-finis, couleurs, textures, garnitures et accessoires pour répondre à un éventail de styles de balayage à domicile et de goûts de conception.

Maintenant, considérons la façon dont il a été prouvé pour résister à l'épreuve du temps, y compris la rétention de la couleur, avec considérablement moins d'impact sur l'environnement que le fibrociment ou la brique. Puis ajouter quelques-unes des garanties les plus longues et les plus fortes dans l'industrie du revêtement.

Magnifiquement polyvalent. Vérifiable vert. Une valeur sans égale. Il n'est pas étonnant que le revêtement de vinyle d'aujourd'hui est le revêtement extérieur le plus populaire au Canada.

Pour en savoir plus
www.choisitlevinyle.org

©2013 Vinyl Siding Institute, Inc.



Manoir Claudette-Barré, Groupe Leclerc architecture+design
Photo : abdallahh

LIGNES DE CODE

Plusieurs réglementations concernant les architectes sont en gestation à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Le point sur les changements à venir.

Hélène Lefranc

CODE DE CONSTRUCTION

D'abord attendue en janvier 2013 et plusieurs fois repoussée, la nouvelle version du Code de construction du Québec, accompagnée de celle du Code de sécurité, chapitre Bâtiment, devrait aboutir prochainement.

Les projets de texte ont été publiés en septembre dans la *Gazette officielle du Québec* pour commentaires. Après l'analyse des opinions reçues, la RBQ apportera s'il y a lieu des modifications avant la publication des règlements définitifs. Le plus tôt possible, promet-elle. Ils entreront en vigueur 45 jours plus tard.

L'adoption des nouvelles versions des codes a été retardée entre autres par la réflexion qui a suivi le drame de L'Isle-Verte, où 32 personnes ont péri dans un incendie, en janvier 2014. Devant la nécessité de resserrer les exigences en matière de sécurité incendie dans ce type d'établissement, un groupe de travail, dont l'OAQ faisait partie, avait alors été constitué pour étudier de nouvelles dispositions.

À la suite de ces travaux, il a été établi que les résidences pour aînés devront toutes être équipées de gicleurs, qu'on y prodigue des soins ou non, alors qu'auparavant cette contrainte était fonction du type de clientèle hébergée. Il y aura toutefois des exemptions pour les résidences unifamiliales n'offrant pas de soins et hébergeant au plus neuf personnes, ainsi que pour les résidences d'un étage maximum, d'au plus huit logements et hébergeant au plus 16 résidents.

L'autre grande nouveauté concerne la construction en bois. En plus d'englober les lignes directrices de 2013 l'autorisant pour les habitations de cinq ou six étages, le prochain code permettra jusqu'à six étages pour les établissements d'affaires, sauf pour les bâtiments du groupe B (résidences pour aînés, établissements de soins ou de détention, etc.).

Ces changements majeurs sont propres au Québec. Pour le reste, le Code de construction à venir sera une version modifiée du Code national du bâtiment (CNB) 2010.

Pendant ce temps, à l'échelle nationale, les codes modèles de construction continuent d'évoluer. L'examen public des modifications proposées, qui vient de se terminer, débouchera sur les versions 2015 du CNB, du Code national de prévention des incendies (CNPI), du Code national de la plomberie (CNP) et du Code national de l'énergie pour les bâtiments (CNÉB).

ADAPTABILITÉ DES LOGEMENTS

Des obligations ambitieuses en matière d'adaptabilité des logements devaient faire leur entrée dans le nouveau Code de construction. Elles ont malheureusement été reportées. Ces obligations concernaient tous les logements des nouveaux immeubles avec ascenseurs et tous les logements des rez-de-chaussée des nouveaux immeubles sans ascenseurs. À la suite des consultations – auxquelles l'OAQ a participé – et après une étude des coûts secondaires, la RBQ a plutôt décidé de poursuivre les discussions.

Rappelons que l'adaptabilité anticipe une éventuelle conversion à l'accessibilité universelle des logements, pour répondre par exemple au vieillissement des occupants. Il s'agit donc de prévoir, notamment, une porte de salle de bain élargie, des dimensions minimales pour une chambre ou des renforcements dans les murs pour recevoir des barres d'appui. Des normes en ce sens ont été élaborées par la RBQ en partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le nouveau Code aurait fait du Québec la province la plus exigeante en la matière, puisqu'il aurait exigé l'adaptabilité pour 75 % des nouvelles habitations assujetties à la surveillance de la RBQ. L'Ontario exige pour sa part 10 % de logements adaptables, une proportion qui sera portée à 15 % au 1er janvier. Les autres provinces en requièrent environ 5 %. Pour l'instant, le Québec stagne à 0 %!

La RBQ assure que le retrait de ces dispositions de la prochaine version du Code n'a rien d'un abandon et réitère leur pertinence : il ne lui reste qu'à statuer sur le pourcentage de logements visés. Elle n'exclut pas d'intervenir avant la mise à jour subséquente du Code, par l'entremise de lignes directrices, comme elle l'a fait pour la construction en bois. ➔



Bibliothèque de Charlesbourg
Croft Pelletier architectes
Photo : Benoît Lafrance

TOITS VERTS

Quand la RBQ a entrepris, au printemps 2014, la rédaction d'un guide pour encadrer la construction de toits verts, plusieurs acteurs du milieu sont montés aux barricades. Par l'entremise des médias, ils ont dit craindre, notamment, qu'une réglementation trop stricte ne freine le développement des toits verts. Leur critique portait aussi sur le fait que la consultation à ce sujet n'incluait pas la Ville de Montréal, qui a publié son propre guide et analysé les aspects relatifs à la sécurité avec le Service des incendies. Devant le tollé, la RBQ a promis une nouvelle consultation à brève échéance, une fois le projet de guide révisé à la suite des premiers commentaires reçus.

Le débat a permis de rappeler que les toits verts n'étaient pas autorisés par le CNB, qui sert de base au Code de construction du Québec. Ceux qui désirent en construire doivent déposer une demande de mesures différentes ou équivalentes à la RBQ. Jusqu'à ce que certains propriétaires reçoivent des avis d'infraction, les concepteurs ne pensaient pas avoir à faire ces demandes s'ils respectaient le Code en ce qui concerne l'enveloppe du bâtiment sous le toit vert.

L'objectif du guide en cours d'élaboration est donc de définir les critères techniques pour la construction de toits verts sur des bâtiments neufs (charges structurales, matériaux et composantes, calcul hydraulique, entretien et protection contre l'incendie). La RBQ précise par ailleurs avoir examiné les réglementations existantes, à Montréal et à Toronto notamment.

MESURES DIFFÉRENTES OU ÉQUIVALENTES

La RBQ a décidé de se doter d'une politique en matière de traitement des demandes de mesures différentes ou équivalentes. Rappelons que, quand les concepteurs ne peuvent pas ou ne veulent pas appliquer les dispositions du Code, ils doivent démontrer, en faisant une demande de mesures différentes ou équivalentes, que les constructions proposées en atteignent les objectifs. Or, le traitement de ces demandes a fait l'objet de nombreuses doléances, notamment en ce qui concerne les délais.

Le but du nouvel encadrement est donc d'améliorer l'efficacité de ce processus. On souhaite, par exemple, éviter les demandes initialement incomplètes, précise la RBQ.

Une première version de la politique a été soumise à plusieurs acteurs, dont l'OAQ. Une deuxième version tenant compte des changements demandés est en cours de rédaction.

GARANTIE DES MAISONS NEUVES

Le 1er janvier 2015, la réforme en profondeur du système des plans de garantie des maisons neuves sera complétée. À cette date, la Garantie de Construction Résidentielle (GCR), dont le siège social est à Montréal, commencera ses activités. Cet organisme à but non lucratif prendra alors le relais des différents gestionnaires liés aux associations de constructeurs. Entièrement indépendant, il sera l'unique gestionnaire des plans de garantie auxquels souscrivent les acheteurs de maisons neuves. La GCR poursuit actuellement l'accréditation des 5300 entrepreneurs détenteurs d'une licence leur permettant de construire des maisons neuves.

La réforme vise à mieux encadrer les obligations de garantie, à les uniformiser et à exercer une réelle surveillance afin de mieux protéger les consommateurs. Cela passe, par exemple, par d'éventuels travaux correctifs réalisés dans des délais raisonnables. Un fonds de sûreté a aussi été créé pour affronter des situations extraordinaires, comme celle de la contamination à la pyrrhotite dans la région de Trois-Rivières. L'OAQ avait participé à l'évaluation du système précédent et recommandé à plusieurs reprises, à l'instar de nombreux organismes, une telle réforme.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU GRAND BÂTIMENT

Les normes québécoises d'efficacité énergétique du grand bâtiment n'ont pas évolué depuis 1983, contrairement à celles du petit bâtiment qui, elles, ont été rehaussées en août 2012, à la faveur d'une modification du Code de construction. La RBQ et le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques travaillent actuellement à y remédier en adaptant le CNÉB 2011. Il faut en effet relever les exigences de cette version du CNÉB qui, actuellement, ne permet pas d'atteindre la cible québécoise d'amélioration de l'efficacité énergétique de 20 à 25 %. Les nouvelles normes qui résulteront de cet exercice seront ensuite introduites dans le Code de construction.
À la suite d'une consultation restreinte, le nouveau règlement devrait être prépublié dans la *Gazette officielle* au début de 2015. Il sera alors soumis à une plus large consultation.

AERMQ

1295 Newton, suite 100
Boucherville QC J4B 5H2

Tél.: **450 655.1657**
Sans frais: **1 877 434.1164**
Téléc.: **450 655.5482**

info@aermq.qc.ca
www.aermq.qc.ca

Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec

On n'installe pas que du revêtement métallique

Les spécialistes en revêtements métalliques pour murs et toitures, panneaux modulaires, panneaux isolés préfabriqués, façades ventilées en céramique, fibrociment, bardages, déclins.

Services offerts

Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement, manuel technique complet avec détails, devis types et information sur les matériaux et produits connexes.

Certificat de conformité des matériaux

Vérification des matériaux au chantier, rapport d'inspection et émission de certificat de conformité des matériaux.

REVÊTEMENT
DE FIBROCIMENT

LA POUSSIÈRE RETOMBE

*En mars 2011, la parution du premier reportage d'*Esquisses *sur le fibrociment avait créé tout un émoi dans l'industrie des matériaux. Presque quatre ans plus tard, la tempête s'est calmée, mais tout n'est pas au beau fixe. Retour sur une controverse.*

Éric Grenier

Toucher du bois : c'est ce qu'ont dû faire plusieurs propriétaires et promoteurs ayant choisi les panneaux de fibrociment comme revêtement extérieur après la parution d'un article dans le numéro de printemps d'*Esquisses*, en 2011. On pouvait y lire que de nombreux bâtiments habillés de ce matériau avaient subi d'importants dommages par suite de défauts du produit : fissurations, décoloration, écaillement, efflorescence...

Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes de l'OAQ se disait alors submergé de réclamations, soit 18, concernant une dizaine de projets.

La controverse aurait coûté des millions de dollars en ventes au principal fabricant de panneaux de fibrociment vendus au Québec, James Hardie, affirme Jamie Martin, qui y est directeur des ventes. « Ça nous a fait très mal, même si la majorité des réclamations dont il était question ne nous concernait pas. »

Ces déboires n'ont pas empêché architectes, promoteurs et constructeurs de continuer d'utiliser le produit. Au cœur du Quartier des spectacles de Montréal, la Maison du développement durable (MDD), inaugurée en octobre 2011, est revêtue en bonne partie de panneaux de fibrociment. Couronnée d'un prix du public lors des Prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec, en 2013, la MDD est le premier bâtiment commercial certifié LEED platine au Canada. De récents projets d'immeubles d'appartements en copropriété arborent également ce matériau, comme Alinéa à Montréal-Nord (108 condos), inauguré en 2013.

ACCALMIE

L'agitation semble maintenant calmée, du point de vue du Fonds des architectes. En trois ans, l'assureur a traité tout au plus une dizaine d'autres réclamations liées au fibrociment, et la plupart ne sont pas encore judiciarisées. « Les premiers procès concernant cette problématique seront entendus en 2015. Nous en saurons plus à l'issue de ceux-ci », indique Marie-Chantal Thouin, directrice générale du Fonds. ➔

Édifice Fleurie, Côté Chabot Morel architectes et Gamache Martin architectes
Photo : Stéphane Groleau



Édifice Fleurie, Côté Chabot Morel architectes et Gamache Martin architectes
Photo : Stéphane Groleau

Parmi les causes possibles de cet apaisement, notons que le produit a changé depuis le milieu des années 2000. « Nous investissons plus de trois millions de dollars par année en recherche et développement, fait valoir Jamie Martin. Nos produits évoluent constamment. »

Les choix quant à l'installation du matériau jouent aussi. Selon Jacques Benmussa, architecte responsable pour le Fonds des architectes de certains dossiers de réclamation liés au fibrociment, plusieurs architectes ont cessé de l'utiliser pour de grandes surfaces, mais le privilégient sur de plus petites, en accompagnement d'autres matériaux. L'emploi sur des ossatures en bois plutôt qu'en métal semble également favoriser une meilleure stabilité du produit. « On observe beaucoup moins de problèmes », affirme-t-il.

PRUDENCE, TOUJOURS

Il reste que, parallèlement, des recours collectifs ont été intentés aux États-Unis contre les principaux fabricants. James Hardie, notamment, fait face depuis 2013 à une poursuite au Minnesota, et CertainTeed a accepté, en août dernier, de payer 103 M$ en dommages dans le cadre d'un règlement (ne s'appliquant qu'aux États-Unis).

Ici, aucun fabricant ne fait l'objet d'un recours collectif. Par contre, quatre recours civils intentés depuis 2011 suivent leur cours. Tous mettent en cause les produits de CertainTeed. Par exemple, des religieuses de Nicolet, au sud de Trois-Rivières, poursuivent un bureau d'architectes et un entrepreneur pour 1,6 M$ à la suite de l'agrandissement de leur maison d'hébergement et de soins de longue durée. L'immeuble de 12 M$ a été érigé en 2005, mais ses parements en fibrociment se seraient rapidement dégradés dès 2007.

« Le Fonds n'a pas de nouvelle position ou de nouveaux conseils à donner aux architectes concernant ce matériau », poursuit Marie-Chantal Thouin. Rappelons que le Fonds des architectes a publié, en septembre 2014, un guide de prévention qui consacre une section aux risques d'utilisation d'un nouveau matériau.

On y lit que les nouveaux matériaux font souvent l'objet de réclamations contre les architectes et que « Dans le cadre de son obligation de renseignement, l'architecte doit faire les vérifications nécessaires auprès du fournisseur ou du fabricant. Cette obligation implique qu'il doit obtenir un échantillon du matériau et vérifier les fiches techniques disponibles. Il doit vérifier si celui-ci peut être utilisé aux fins de son projet et obtenir les informations utiles lui permettant de prévoir les détails d'installation adéquats. Il ne doit pas hésiter à demander au fabricant de valider et confirmer les détails d'installation prévus aux plans. » Le guide poursuit en précisant qu'en cas de doute, il vaut mieux éviter d'utiliser un nouveau matériau.

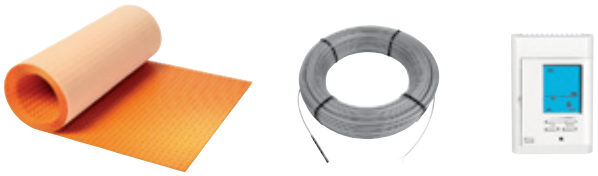


Schluter® Systems

Schluter®-DITRA-HEAT

Système de plancher chauffant électrique avec technologie de désolidarisation

- Une seule couche alliant chauffage et désolidarisation
- Pas besoin de recouvrir les câbles chauffants d'un auto-nivelant (aucun temps d'attente du durcissement)
- Disposition des câbles aux endroits voulus, sans pince ni attache
- Les avantages d'un câble libre combinés à la simplicité de pose d'une membrane
- Limite l'épaisseur de l'assemblage, pour la réalisation aisée de transitions avec des revêtements plus bas
- Versions à 120 V et 240 V
- Thermostats programmables et non programmables offerts



www.schluter.ca | 800-667-8746



On y recommande aussi très fortement de conserver toute trace écrite de ces démarches de vérification.

UNE BIBLE DE 85 PAGES

L'un des problèmes soulevés dans le premier article d'*Esquisses* est la stabilité du fibrociment. Jacques Benmussa affirme que, contrairement aux prétentions des fabricants, qui garantissent une longévité de 50 ans, le produit peut se contracter avec le temps, notamment lorsque les planches sont posées sur des ossatures de métal. « Pourtant, le matériau est présenté comme hautement stable dans ces circonstances. »

Pour le fabricant du produit le plus vendu au Québec, c'est la perception du public qui serait à corriger. « Les gens s'attendent à ce que le bois, par exemple, ça se fissure, ça se décolore, mais pas le fibrociment, qu'ils croient complètement stable, dit Jamie Martin. Mais si l'installateur pose sa vis trop près du bord, ça va fissurer, comme avec le bois. »

Jacques Benmussa demeure catégorique : « Le fibrociment est un matériau qui ne pardonne pas, le bois si. Or, une marge d'erreur est nécessaire : aucune installation ne peut être parfaite. »

Encore faut-il viser un seuil minimal de rigueur lors de l'installation. Dans une cause entendue en 2009 par un tribunal d'arbitrage, un entrepreneur expert en pose de clins et de bardeaux de fibrociment relevait une erreur fréquente : des surfaces non peintes laissées à l'air libre. Or, tout installateur doit peindre les bouts des bardeaux coupés en plus de chasser les clous et de combler les ouvertures.

Bref, plus que le produit lui-même, c'est la connaissance des bonnes méthodes d'installation qui ferait défaut. Chez James Hardie, on se défend de négliger cet aspect. « Nous sommes intraitables avec les entrepreneurs. Nous leur fournissons une bible de 85 pages qu'ils doivent suivre à la lettre lors de la pose. » Des séances de formation sont même offertes aux entrepreneurs.

C'est un minimum, croit l'ancien architecte Yves Perrier, auteur du site Guide Perrier. « Dans sa forme actuelle, il s'agit d'un matériau récent. Les fabricants et les distributeurs ont la responsabilité de bien former les entrepreneurs et leurs ouvriers à la pose du produit. » Pour Yves Perrier, l'expérience de l'entrepreneur demeure la meilleure garantie pour obtenir un parement de fibrociment durable et à faible entretien.

On vous en reparle dans quelques années.

UNE ENTREPRISE **INNOVANTE**, **PARTENAIRE**
DANS LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS

Juste du Pin
REVÊTEMENTS DE BOIS

SOYEZ INNOVATEUR • EXIGEZ JUSTE DU PIN •

FIERS FOURNISSEURS DES LAURÉATS 2014 CECOBOIS



Centre de découverte du parc national du Mont-Tremblant



Place des citoyens et parc Claude-Henri-Grignon – Sainte-Adèle

SIÈGE SOCIAL :
266, rue Armand Majeau, St-Roch-de-l'Achigan | **Tél. : 450 439-6888**

WWW.JUSTEDUPIN.COM



Bibliothèque centrale d'Helsinki, ALA Architects
Illustration : VIZarch



3e Lieu, Thionville (France),
Dominique Coulon et associés, architectes



Bibliothèque centrale d'Helsinki, ALA Architects
Illustration : VIZarch



Bibliothèque centrale d'Helsinki, ALA Architects
Illustration : VIZarch

TROISIÈME LIEU

LA CHOSE PUBLIQUE

Les architectes ne concevraient plus des bibliothèques, mais des troisièmes lieux, *un nouveau terme pour parler des espaces qui invitent les citoyens à sortir de leur bulle.*

Hélène Lefranc

« Le 3e Lieu sera conçu par Chevalier Morales architectes inc. et DMA architectes… », annonce la Ville de Montréal dans un communiqué. S'il n'est pas certain que le grand public comprenne de quoi on parle – il s'agit de la bibliothèque de Pierrefonds –, bibliothécaires et architectes ne seront pas surpris : le terme « troisième lieu » fait désormais partie de leur vocabulaire.

Le concept de troisième lieu – traduction littérale de *third place*, parfois rendu aussi par tiers-lieu – a été inventé par le sociologue américain Ray Oldenburg et popularisé en 1989 dans son livre *The Great Good Place*. Les individus, explique-t-il, ont besoin de fréquenter un espace de sociabilité informel, en plus de leur domicile (premier lieu) et de leur lieu de travail (deuxième lieu).

Il n'en fallait pas plus pour que les bibliothèques nord-européennes, confrontées à la redéfinition de leur rôle, s'emparent du terme dès la fin des années 1990 pour justifier l'arrivée de nouveaux usages dans leurs murs. Aux Pays-Bas, la bibliothèque centrale d'Amsterdam propose une vaste cafétéria et un toit-terrasse. La bibliothèque d'Helsinki, en Finlande, abrite un sauna. En Angleterre, la notion s'est concrétisée dans les *idea stores*, bibliothèques en libre-service ouvertes sept jours sur sept, incluant centre de formation continue, garderie et café. Les États-Unis s'y sont mis en 2004 avec la bibliothèque de Seattle conçue par le néerlandais Rem Koolhaas : ses étagères en spirale sur quatre niveaux et ses escaliers mécaniques de couleur vive visent à en faire un lieu de rencontre populaire. En 2009, Mathilde Servet, auteure d'un mémoire sur le sujet, importe ce vocabulaire en France. Aujourd'hui à Thionville, la médiathèque porte très officiellement le nom de 3e Lieu. →



Bibliothèque de Pierrefonds, Chevalier Morales | DMA architectes en consortium



Bibliothèque publique centrale de Seattle, Rem Koolhaas architecte
Photo : Santhosh Rajangam



Bibliothèque publique centrale d'Amsterdam, Jo Coenen architecte
Photo : Charlotte Henard

LES CRITÈRES

Selon les critères généralement admis par les sociologues urbains, un troisième lieu doit être facile d'accès, ouvert à tous, neutre et convivial. C'est un espace de sociabilité informelle et de citoyenneté, propice aux rencontres, où on peut débattre de sujets publics, s'informer ou ne rien faire. Ce lieu de vie devrait être gratuit et affranchi des aspects commerciaux, sans contraintes ni contrôle excessifs. Il accueille des habitués, des gens de tous âges, de tous milieux et de toutes couches sociales. L'individu doit s'y sentir accepté et « comme à la maison ».

BIENVENUE AU CLUB!

Les bibliothèques ne sont pas les seules à répondre aux principaux critères du troisième lieu : autrefois, il y avait le parvis de l'église et le magasin général. De nos jours, les parcs, les marchés et les places publiques, les centres commerciaux, les cafés, les bars, les centres communautaires et les salons de coiffure... en sont parfois.



Bibliothèque publique centrale de Seattle, Rem Koolhaas architecte
Photo : Salim Virji



Bibliothèque Marc-Favreau, Dan Hanganu architectes
Photo : Michel Brunelle

RÉINVENTER LA BIBLIOTHÈQUE

Le Québec a emboîté le pas, notamment après la conférence donnée par Mathilde Servet en 2010, à Montréal, au Congrès des milieux documentaires. « On veut changer l'image de la bibliothèque sévère et austère. C'est un choc de design fantastique, explique Réjean Savard, professeur de bibliothéconomie à l'Université de Montréal. Une bibliothèque qui se réclame du troisième lieu offre une organisation spatiale flexible, pour pouvoir s'adapter constamment à divers usages, populations et technologies. On y trouve du soleil et de la couleur. Des ouvertures permettent de voir ce qui s'y passe depuis la rue. »

Autrefois essentiellement lieu de stockage et de diffusion de livres, la bibliothèque a maintenant une vocation plus large de formation des citoyens et de diffusion de l'information numérique. L'arrivée des puces électroniques insérées dans les livres, la généralisation des guichets de prêts en libre-service et le dédoublement des services et des collections sur le Web transforment aussi son fonctionnement.

La bibliothèque est en outre l'un des rares lieux ouverts à tous, où l'accès est gratuit (contrairement au théâtre et au musée) et qui est public (contrairement aux commerces). Dans cet établissement propice à la mixité culturelle, les travailleurs autonomes vont s'installer, les nouveaux arrivants vont s'informer, et le quidam peut fréquenter un *fab lab* – un atelier de fabrication numérique, où on peut réaliser des projets techniques ou artistiques –, jouer à un jeu vidéo, regarder un film ou encore consulter un iPad. Tous y sont exposés à la culture commune.

Les architectes d'ici ont fait écho à certaines de ces transformations bien avant que le terme troisième lieu ne devienne en vogue. Après tout, la Grande Bibliothèque, à Montréal, a été un endroit populaire et convivial dès son ouverture en 2005.

Pour l'architecte Manon Asselin, de l'Atelier TAG, l'expression est arrivée à propos pour accompagner la mutation des bibliothèques qui découle d'une lecture des besoins sur le terrain. « En 2001, raconte-t-elle, on ne parlait pas encore du concept de troisième lieu, mais le programme pour la bibliothèque de Châteauguay était déjà articulé autour de cette mission élargie. Nous avons proposé une organisation spatiale en conséquence : un espace public au rez-de-jardin, un café et une salle multimédia, alors que les étages supérieurs accueillent la bibliothèque proprement dite avec, au centre, un grand hall où tous les usagers se croisent. »

À la bibliothèque Raymond-Lévesque de Saint-Hubert, inaugurée en 2011, Manon Asselin a poussé la réflexion plus loin en intégrant entre autres à l'aménagement une grande table de lecture dans le style réfectoire, des zones tranquilles et d'autres où la conversation est bienvenue.

ÉVITER L'EFFET DE MODE

Gilles Prud'homme de Dan Hanganu architectes, qui a conçu les récentes bibliothèques Marc-Favreau, à Rosemont, et Monique-Corriveau, à Québec, emploie volontiers le vocable troisième lieu : « Il ne date pas d'hier et il est fourre-tout, mais il laisse une grande marge de manœuvre et il est en adéquation avec la tendance internationale. » Ainsi, lors du concours d'architecture pour la bibliothèque de Rosemont, en 2009, les architectes participants se sont inspirés de ce qui se fait en Scandinavie, même si le programme était conventionnel. Les plans proposés comprenaient, par exemple, des étagères sur roulettes, un environnement aéré et des espaces conviviaux pour s'asseoir. ➔

Cela ne veut pas dire qu'il faille adopter tout ce qui se fait ailleurs sans distinction. « À Londres, explique Manon Asselin, les *idea stores* répondent aux besoins des citoyens, mais ils sont inspirés de concepts commerciaux et du marketing expérientiel comme chez Apple ou Indigo. À mon avis, cela va à l'encontre d'une mission publique. On ne doit pas avoir à changer les néons ou le papier peint en fonction de la couleur à la mode! Au Québec, nos nouvelles bibliothèques sont un hybride entre temple du savoir et salon public. Les espaces participatifs vont au-delà du design d'intérieur. Il s'agit avant tout d'aménagement spatial et de qualité architecturale. »

Quelle est la recette pour réussir ces espaces invitants? « Chaque projet est spécifique, mais cela se traduit concrètement par des ouvertures et de la transparence, pour faciliter la déambulation et les contacts visuels entre usagers, résume Manon Asselin. On fait le choix de mettre en relation certaines parties du programme. Par exemple, le comptoir d'information est ouvert sur le lieu où les usagers ont accès aux postes multimédias, afin de favoriser les interactions. » Gilles Prud'homme renchérit : « Il est toujours difficile pour l'architecte

INSPIRATION

Les architectes concepteurs de bibliothèque s'inspirent parfois des principes du troisième lieu dans d'autres types de projets. C'est le cas de Gilles Prud'homme, qui repense actuellement le musée Bombardier, à Valcourt, où sont prévus des espaces pour accueillir les écoliers et un fab lab, entre autres. Idem pour Manon Asselin, qui a remporté le concours pour le pavillon 5 du Musée des beaux-arts de Montréal. « Même si on ne va pas boire un café au musée tous les matins, reconnaît-elle, l'architecture accompagne la démocratisation de l'établissement. » Ainsi, le futur pavillon disposera d'un espace intergaleries en forme de gradins, dont la façade vitrée donnera sur la rue. Ce type d'espace, qui n'existe pas dans les musées traditionnels, est conçu pour que les gens s'assoient et se parlent.

Le bâtiment de HEC Montréal, à la conception duquel Gilles Prud'hommes a participé dans les années 1990, a été pensé pour que les étudiants aient envie d'y rester. Ce n'est pas le cas de tous les lieux d'enseignement. Or, remarque Manon Asselin, les écoles secondaires, les universités et les laboratoires scientifiques bénéficieraient grandement des réflexions architecturales et sociales que suscite la notion de troisième lieu, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays. Par où commencer? Le professeur de bibliothéconomie Réjean Savard mentionne d'emblée les bibliothèques universitaires, qui aspirent elles aussi à être des troisièmes lieux.



DES IDÉES,
DES AMBIANCES,
MES DÉCOUVERTES.



Disponible dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google play

+ d'inspirations, + de projets,
+ de conseils de pros.
Tous les samedis dans
la section Maison.

LaPressePlus.ca

LA PRESSE +



Bibliothèque Marc-Favreau,
Dan Hanganu architectes
Photo : Michel Brunelle

de savoir ce qui se passera dans l'espace qu'il a conçu. Il peut toutefois offrir des espaces qui ne sont pas surdéterminés, afin de favoriser les rencontres fortuites. » Il constate d'ailleurs que les usagers déplacent les fauteuils et s'installent où il ne l'aurait pas imaginé.

VARIER LES ESPACES

« La variété des espaces est aussi essentielle. Il faut créer un foisonnement », ajoute-t-il. À Rosemont, on peut s'asseoir autour de l'aire ouverte centrale pour voir et être vu, ou choisir un endroit plus à l'écart pour s'isoler. Le concepteur a joué avec la lumière du jour et les hauteurs de plafonds pour délimiter ces zones. L'édifice dispose également d'un salon avec feu de foyer, une pièce chaleureuse proche de l'atmosphère domestique, puisqu'il est possible d'y parler entre amis, d'y boire et d'y manger. Les adolescents profitent par ailleurs d'un studio de mixage pour peaufiner leur talent de DJ et de bureaux pour les travaux de groupe.

L'innovation n'est toutefois pas toujours possible. Difficile de diversifier les zones quand l'espace alloué est si petit que la bibliothèque se résume à une seule pièce, comme dans un récent projet à Edmonton. Réjean Savard lance un autre message aux architectes : « Oui à l'innovation, mais consultez les bibliothécaires. Faire des paliers, par exemple, a des conséquences lors du déplacement des chariots de livres. C'est aussi plate que ça ! »

À l'heure actuelle, les attentes sont très grandes envers les architectes, souligne Gilles Prud'homme. « Chaque bibliothèque est un nouveau défi. » Le programme des bibliothèques s'est complètement transformé en quelques années, et chaque projet s'inscrit comme un jalon dans un mouvement qui les veut toujours plus humaines, attrayantes et stimulantes.

Ironiquement, Ray Oldenburg n'a jamais cité les bibliothèques parmi ses exemples de troisième lieu, faisant surtout référence aux commerces. Mais on ne se plaindra pas de les voir emprunter les fauteuils confortables de Starbucks.

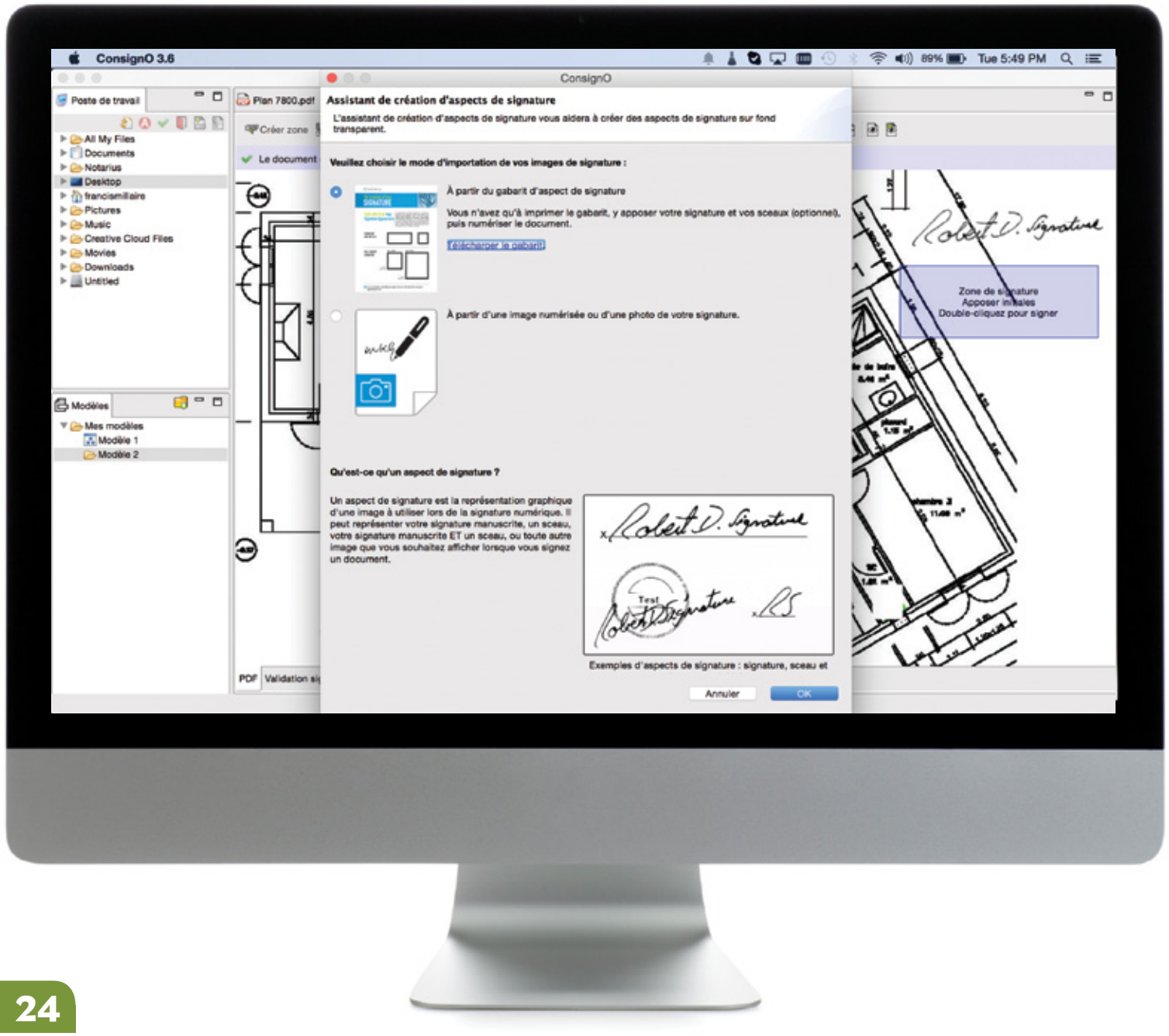


SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉE

CACHEZ CE SEING !

Voilà quatre ans que les architectes peuvent sceller et signer des documents électroniques de manière sécurisée, grâce à une entente entre l'OAQ et l'organisme Notarius. Jusqu'à présent, toutefois, l'adhésion est plutôt timide.

Hélène Lefranc



Convertis à la signature numérique depuis un an et demi, les sept associés d'ABCP ne reviendraient pas en arrière. « Avant, on passait des après-midi à sceller des plans ! » raconte l'un d'eux, Pierre Guimont. En consortium avec trois autres firmes, ils ont récemment dû sceller une série de plans de plus de 300 pages. « Sans ConsignO, explique l'architecte, il aurait fallu que tous les responsables se déplacent dans nos bureaux pour une longue et pénible séance. »

ConsignO, c'est le logiciel de signature numérique (ou signature électronique sécurisée) commercialisé par Notarius, une filiale de la Chambre des notaires du Québec. Il permet de valider l'identité d'un professionnel et son droit de pratique, en plus de protéger l'intégrité des documents signés. L'utiliser suppose une adhésion auprès de Notarius ainsi qu'un abonnement annuel. Or, à l'heure actuelle, à peine 225 architectes québécois issus d'une centaine de firmes s'en sont prévalus.

Vrai, seuls les professionnels appelés à authentifier des documents numériques dans le cadre de leur pratique sont concernés. « Notre marché potentiel ne couvre jamais l'ensemble d'une profession », relativise Claude Charpentier, président et chef de la direction chez Notarius, ajoutant que le nombre d'architectes abonnés augmente bon an mal an de 20 %.

L'AVOIR OU PAS

Cette absence d'engouement témoigne d'une méconnaissance des obligations liées à la signature d'un document numérique, estime le syndic de l'Ordre, Pierre Collette. « La majorité des architectes continuent de numériser leur sceau et leur signature sans passer par Notarius. La méthode n'est pourtant pas conforme au Code de déontologie, car elle ouvre la porte à la reproduction par un tiers. »

L'adhésion n'est pas réservée aux architectes friands de technologies : il s'agit d'abord d'une question de sécurité. Avec les outils informatiques courants, le premier venu peut reproduire l'image d'une signature et, contrairement à ce que croient plusieurs, il ne suffit pas d'enregistrer un document en PDF pour empêcher qu'il soit modifié.

Autre avantage non négligeable de la signature électronique sécurisée : on peut dire adieu à l'impression des plans en quatre exemplaires et aux frais d'expédition qui s'ensuivent. Parfois, ce sont les clients qui exigent la signature numérique, comme c'est le cas d'Hydro-Québec et du ministère des Transports du Québec.

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

ABCP a adopté la signature numérique pour rester à l'avant-garde, persuadée que son emploi va se généraliser. Au-delà des plans, →

NOTARIUS EN CHIFFRES

> **1996 :** date de création

> **22** ordres et associations professionnels partenaires au Canada (dont 15 au Québec)

> **2** regroupements d'architectes partenaires, soit l'OAQ et l'Association des architectes de l'Alberta

> **13 000** professionnels abonnés, tous domaines confondus

> **94,5 % :** taux de renouvellement annuel (au 31 décembre 2013)

> **140 $** par personne pour les frais d'adhésion

> **185 $** par personne pour l'abonnement annuel

PAPIER RÉSISTANT

L'avènement de la signature numérique ouvrait la voie à un avenir sans papier, mais il semble que ce ne sera pas pour demain.

Pas besoin de faire une longue enquête pour le constater : il y a encore beaucoup de paperasse dans les bureaux d'architectes, quelle que soit leur taille ou leur type.

Il faut dire qu'il est souvent « plus facile d'imprimer si on doit annoter un plan et obtenir la signature du client », fait remarquer l'architecte Vicki Gosselin, qui ne croit pas à la disparition totale du papier, même si on en utilise moins. Certains clients de Martin Côté, eux, « se passent très bien de papier », note-il. Si sa firme en emploie encore, c'est que les architectes « aiment tourner des feuilles et pointer du doigt un élément quand ils discutent d'un projet ». Toutefois, dans ce bureau comme dans d'autres, la dernière version des plans est numérique.

L'archivage numérique est une évidence pour Justin Viens, dont la petite firme de quatre personnes ne conserve aucune version papier. « Entre nous, toute l'approbation des dessins d'atelier se fait par le iPad, raconte l'architecte. Avec le stylet, je les annote en rouge ou en bleu et je les envoie directement à l'entrepreneur. Durant les réunions de chantier, je me sers de la tablette pour prendre des notes afin de pouvoir les transmettre aussitôt aux participants. »

Les technophiles doivent tout de même surmonter quelques obstacles. « Au chantier, regrette Justin Viens, je suis encore obligé d'avoir les plans en papier pour y tracer un croquis et le laisser au plombier. » C'est assurément mieux que de lui laisser la tablette.



les associés apprécient signer tous les documents administratifs et la paperasse de chantier en quelques secondes. Il leur est également facile de signer uniquement certaines pages ou un lot sur l'ensemble des plans d'un projet.

Pour autant, l'expérience n'est pas forcément idyllique. « L'installation du logiciel a été ardue, se souvient Pierre Guimont. Il a fallu appeler l'assistance technique à plusieurs reprises. » De surcroît, on a dû recommencer l'installation après avoir oublié de procéder à une mise à jour. « Ça finit par représenter beaucoup d'heures. Par contre, une fois en place, ConsignO est très convivial. »

Chez Girard Côté Bérubé Dion architectes, la mise en route n'a pas posé de difficulté. « Certains logiciels sont bien plus compliqués à installer, remarque Martin Côté, abonné à Notarius depuis trois ans. Bien sûr, il y a parfois des petits bogues, mais le soutien technique est rapide. » Comme ailleurs, les associés sont les seuls à signer les PDF, préparés par les employés. S'il trouve commode de pouvoir accéder à ces fichiers à distance et de gérer moins de papier, Martin Côté se dit surtout rassuré, car un document signé avec ConsignO est impossible à modifier par un tiers et l'identité du signataire est validée.

De son côté, Vicki Gosselin, de Viau Bastien Gosselin architectes, préfère attendre pour qualifier positivement l'expérience. En effet, après avoir buté sur les problèmes d'installation, elle commence tout juste à utiliser le logiciel. Et puis? « Il est un peu lent à l'ouverture. » En revanche, il permet de préserver la qualité du dessin. En effet, celle-ci est forcément altérée lorsqu'il faut imprimer les plans, puis les numériser après les avoir signés et scellés de façon conventionnelle. « Nous souhaitons aussi éviter toute reproduction par des tiers de nos sceaux et signatures. »

AMÉLIORATION CONTINUE

Que répond Notarius aux griefs exprimés? « Les firmes ont certains ajustements à faire, notamment du côté du pare-feu. Cela complique un peu l'installation », concède Claude Charpentier.

Il s'empresse cependant de vanter les nouveautés de la plus récente version de ConsignO (3.6), qui permettront, entre autres, de traiter les images d'un sceau et d'une signature manuscrite directement dans le logiciel. La vitesse, tant à l'ouverture qu'en cours d'utilisation, a aussi progressé.

De plus, ConsignO est désormais offert pour Mac OS. L'attente des fervents d'Apple est récompensée puisqu'il leur suffit d'un seul logiciel, alors que les utilisateurs de Windows doivent en installer deux.

L'autre grand défi de Notarius sera de rattraper le retard du côté de la mobilité, soit la possibilité de signer par l'entremise des tablettes et téléphones intelligents.

Quant à la sécurité, Claude Charpentier rappelle que le maillon faible de la chaîne demeure l'utilisateur. « La signature dématérialisée doit rester personnelle. Le plus grand risque, c'est le professionnel qui fournit à ses employés ou ses collègues son code et son mot de passe. Mais jusqu'à présent il n'y a pas eu d'incident grave », se hâte-t-il de préciser.

Cela dit, un irritant ne disparaîtra jamais, signale Martin Côté: « ConsignO s'ajoute aux logiciels qui impliquent des frais annuels récurrents. » La gratuité: voilà une qualité qu'on peut reconnaître au sceau en caoutchouc qui prend la poussière sur l'étagère.

ÇA N'ARRIVE QU'AUX AUTRES?

Même si elles sont rares, les histoires de sceau usurpé ne relèvent pas de la fiction. Claude Bonnier, enquêteur en pratique illégale et syndic adjoint de l'Ordre, relate qu'un architecte s'est fait « voler » son sceau par un ancien employé. Ce dernier en a tout simplement copié l'image numérique pour ensuite l'utiliser dans divers projets. Lorsqu'il s'en est aperçu, l'architecte a porté plainte auprès de l'enquêteur en pratique illégale, qui lui a conseillé d'intenter une poursuite au pénal pour usurpation d'identité. En parallèle, l'OAQ a poursuivi le fraudeur pour exercice illégal de la profession. Le tribunal l'a reconnu coupable et l'a condamné à une amende de 4000 $ en septembre dernier. Un autre dossier du même type s'est aussi réglé récemment. L'entrepreneur en construction fautif a plaidé coupable et l'Ordre lui a imposé une amende de 5000 $. L'OAQ invite les membres à qui cela arriverait à porter plainte sans délai.

TROIS OPTIONS VALIDES

Le Code de déontologie des architectes (article 33.1) et la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information donnent le choix entre trois manières de signer et sceller les plans :

- ☑ **UTILISER LE SCEAU ENCREUR ET SIGNER À LA MAIN**
- ☑ **UTILISER UNE IMAGE NUMÉRIQUE DU SCEAU ET SIGNER À LA MAIN**
- ☑ **UTILISER DES IMAGES NUMÉRIQUES DU SCEAU ET DE LA SIGNATURE PROTÉGÉES PAR UN SYSTÈME TEL CELUI DE NOTARIUS**

Les produits Longboard® en aluminium de grade architectural sont dotés d'une couche de revêtement en poudre.



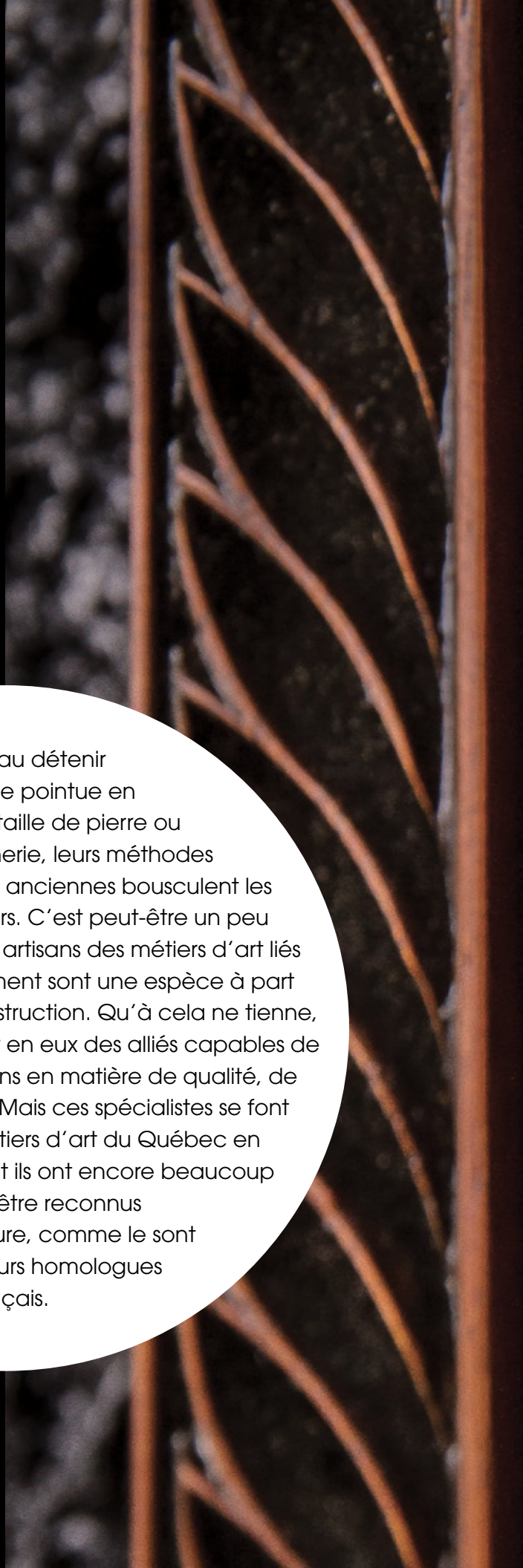
Soffit & Siding Table Walnut 1804/05-733

Durables et sans entretien, les produits Longboard® sont offerts dans plus de 20 couleurs similibois et dans plus de 60 couleurs unies.

Longboard®

MÉTIERS D'ART
LE SOUCI DU DÉTAIL

Ils ont beau détenir une expertise pointue en ferblanterie, en taille de pierre ou encore en maçonnerie, leurs méthodes intégrant des techniques anciennes bousculent les habitudes sur les chantiers. C'est peut-être un peu pour ça qu'au Québec, les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment sont une espèce à part dans l'écosystème de la construction. Qu'à cela ne tienne, des architectes ont su trouver en eux des alliés capables de traduire leurs préoccupations en matière de qualité, de durabilité et d'esthétique. Mais ces spécialistes se font rares : le Conseil des métiers d'art du Québec en regroupe moins de 150. Et ils ont encore beaucoup à faire pour être reconnus à leur pleine mesure, comme le sont notamment leurs homologues français.



Porte, résidence Lepage, 2012.
Artisan : Tony Allaire
Photo : Marc Lamothe





RENAISSANCE ET RECONNAISSANCE

RAFRAÎCHIR LA MÉMOIRE

À l'ère du préfabriqué, ferronniers d'art, tailleurs de pierre et autres artisans de l'architecture et du bâtiment luttent contre l'oubli des savoir-faire traditionnels. Heureusement, le retour à des valeurs d'identité, de continuité et de développement durable joue en leur faveur.

Martine Roux

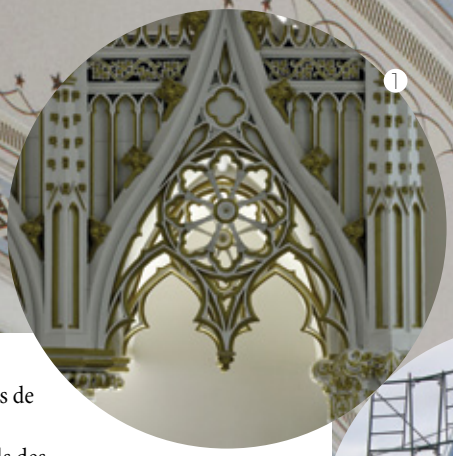
Corniches à modillons, colonnes cannelées à chapiteau corinthien et balcons aux balustres tournés. Voilà quelques-uns des éléments architecturaux caractéristiques du manoir Globensky, un immeuble patrimonial construit en 1865 à Saint-Eustache. Pour l'entrepreneur qui a hérité en 2013 de la restauration de sa façade, ça ressemblait plutôt à du chinois! La tâche, trop complexe pour ses employés, a nécessité l'intervention du menuisier artisan Jean-François Lachance, propriétaire de l'Atelier l'Établi.

Au Québec, les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment évoluent sur une voie parallèle à celle de l'industrie de la construction. Aucun de ces métiers ne s'enseigne, exception faite de quelques techniques traditionnelles qu'effleurent au passage les programmes de formation professionnelle. Jusqu'à tout récemment, ces passionnés de patrimoine n'étaient pas représentés, ne bénéficiaient d'aucune reconnaissance professionnelle et exerçaient leur métier dans des conditions précaires. Souvent, ils ont acquis leur expertise sur le tas, au contact d'autres artisans ou à force de restaurer des ouvrages réalisés à cette époque lointaine où les habitations et les matériaux traversaient allègrement les siècles. « Un peu comme un travail d'archéologie », résume Jean-François Lachance.

Mais le vent tourne. Parallèlement au vieillissement du parc immobilier, le resserrement, depuis une douzaine d'années, des réglementations municipales entourant la préservation et la conservation du patrimoine suscite une demande grandissante pour ces savoir-faire traditionnels, constatent les observateurs du milieu. Depuis 2011, le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) s'emploie d'ailleurs à faire connaître et à faire reconnaître ces métiers. Il a notamment créé un répertoire des artisans liés à l'architecture et au bâtiment (qui est consultable sur le site Web de l'organisme).

« On est en train d'établir un lien qui n'existait pas auparavant entre les artisans, les donneurs d'ouvrage et les spécialistes de l'architecture et du bâtiment », explique France Girard, chargée de projet pour les métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment au CMAQ. « On sait que ça répond à un énorme besoin, car les architectes ou les entrepreneurs généraux connaissent peu les artisans québécois. À tel point qu'ils font parfois venir des Américains pour du travail que des artisans d'ici peuvent faire! »

Restauration du Carmel de Montréal, Beaupré Michaud et Associés, Architectes
Photo : Pierre Bélanger







Restauration du Carmel de Montréal, Beaupré Michaud et Associés, Architectes
Photos 1 et 2 : Pierre Bélanger
Photo 3 : Sœur Marie-Denise Leblond

À ce jour, près de 150 artisans professionnels des métiers d'art liés à l'architecture et au bâtiment figurent au répertoire. Comme ceux-ci travaillent généralement en solo ou ne s'entourent que d'une poignée d'employés, le seul fait de les repérer représente un travail de moine. « On ne connaît pas toute l'ampleur des savoir-faire déployés au Québec. Jusqu'à présent, nous avons identifié environ 500 personnes – détenant une expertise particulière ou maîtrisant des savoir-faire traditionnels – qui seraient susceptibles de faire partie du répertoire. Ce travail de repérage s'échelonnera sur plusieurs années », indique France Girard.

Au-delà des églises

La reconnaissance des artisans semble plus acquise dans le domaine de la restauration des lieux de culte. Chargé de projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec, Denis Boucher est bien placé pour en témoigner : depuis 20 ans, cet organisme gère – sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications – le programme d'aide financière à la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux. « Il est impressionnant de voir les relations qu'ont développées architectes et entrepreneurs avec certains artisans, en qui ils ont confiance et dont ils respectent le travail. Plusieurs réseaux professionnels se sont constitués. »

Il s'agit maintenant d'étendre leur champ d'intervention jusque dans le parc immobilier résidentiel, croit Denis Boucher. « Il faut pouvoir démontrer à la population la qualité que procure le recours à ces professionnels. Car l'utilisation des techniques traditionnelles est la meilleure garantie de durabilité qu'on puisse avoir. »

Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal, abonde dans le même sens. Selon lui, les artisans du bâtiment maîtrisent non seulement un savoir-faire particulier, mais ils perpétuent une technique quasiment oubliée : le savoir faire... durer. « Ils exécutent un ouvrage, non un produit. Pour la maintenance à long terme d'un immeuble, il est judicieux d'investir dans leur talent et dans leur savoir-faire. »

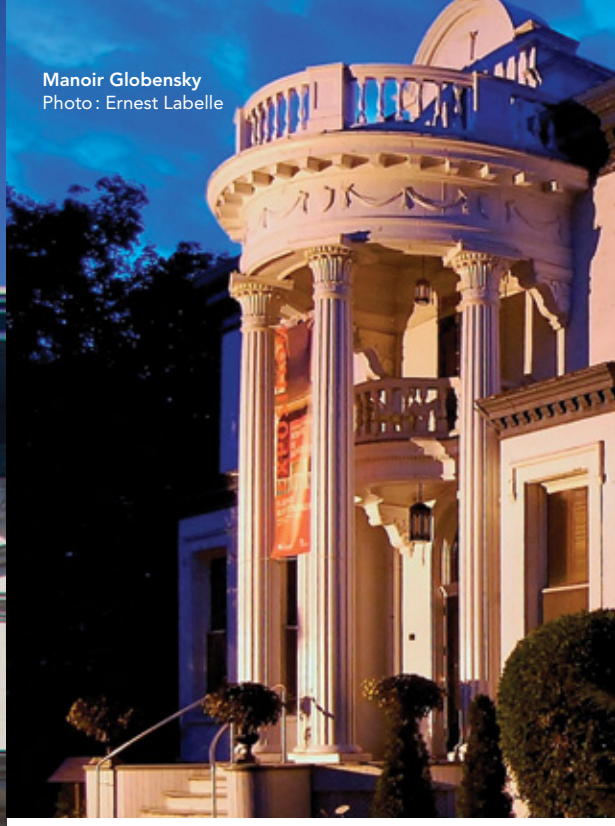
Défier le temps

La restauration durable, le ferblantier artisan Pascal Perron, propriétaire de l'entreprise Perron et Fils, en a fait sa marque de commerce. Fils de couvreur, il a d'abord réparé des toits plats avant de se découvrir une passion pour la ferblanterie ornementale. Chaque fois qu'il retirait une pièce ancienne, la même question revenait : qu'est-ce qui cloche avec celle-ci, et pourquoi faut-il la remplacer? « À force de démonter, d'observer, de refaire, d'améliorer, j'ai développé une expertise », raconte-t-il. À tel point qu'aujourd'hui, il doit refuser des engagements tant sa réputation le précède.

Si plusieurs toitures d'édifices institutionnels des régions de Montréal et des Cantons-de-l'Est portent sa griffe, il en va autrement des bâtiments résidentiels. Les propriétaires souhaitant restaurer une maison sont souvent tentés de recouvrir une toiture d'ardoise de bardeaux d'asphalte, par exemple. « Quand j'explique à mes clients que le travail artisanal durera 50 ou 60 ans, ils acceptent généralement de payer un peu plus cher. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde. » →



Réfection de l'oriel de l'édifice Gérald-Godin, 2012-2013. Edmund Bowkett & Heritage Grade artisans spécialisés; Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes (FGMDA)



Manoir Globensky
Photo : Ernest Labelle

« Ici, en Amérique, on dirait que dès qu'un nouveau matériau se pointe, on n'hésite pas à laisser de côté ce qui est là depuis toujours », renchérit Jean-François Lachance. De fil en aiguille, le savoir-faire entourant les matériaux anciens s'est donc raréfié, surtout depuis l'avènement des quincailleries de grande surface, dans les années 1990. « On s'est fait hara-kiri, car maintenant qu'on a besoin des artisans traditionnels, ils se font de plus en plus rares. »

Se refaire une place

Ainsi, la connaissance du bardeau de cèdre a pratiquement disparu du paysage, note France Girard, bien que plusieurs bâtiments québécois en soient revêtus. Forge, vitrail, menuiserie d'atelier, ornementation de plâtres anciens ou de toitures métalliques : autant de techniques traditionnelles qui ne sont pas davantage enseignées dans le réseau public, ce qui compromet à terme leur survie. Afin de

ZONES D'OMBRE

En théorie, des modifications apportées en 2001 au champ d'application de la loi R-20 permettent à un artiste professionnel membre d'une association reconnue dans le domaine des arts visuels ou des métiers d'art d'échapper à l'obligation d'être titulaire d'un certificat de compétence afin de travailler sur un chantier. En pratique, c'est une autre paire de manches. *Primo*, tous ne sont pas membres d'une telle association. *Secundo*, il leur faut souvent démontrer qu'aucun salarié de la construction n'est habileté à exécuter le travail. Un exercice laborieux. « On marche sur le fil de la légalité, constate Jean-François Lachance, propriétaire de l'atelier de menuiserie l'Établi. On garde un profil bas sur un chantier en espérant qu'un jour, on ne se sente plus marginalisé juste parce qu'on fait notre travail. Mais comme l'industrie de la construction est toute-puissante, il faudra du temps pour changer les mentalités. »



favoriser la transmission et l'évolution des connaissances, le CMAQ conçoit actuellement sept cours d'appoint destinés aux artisans professionnels exerçant des métiers liés à l'architecture et au bâtiment.

Autre obstacle de taille : la présence des artisans sur les chantiers de construction ne va pas de soi. Depuis 2001, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, appelée communément loi R-20, stipule grosso modo qu'un artisan professionnel peut intervenir sur un chantier. Dans les faits, toutefois, l'application de la Loi demeure laborieuse (voir « Zones d'ombre », p. 32).

France Girard cite le cas d'un artisan ébéniste à qui on a interdit d'aménager un escalier qu'il avait créé. « Un non-sens, dit-elle, puisque le concepteur d'une œuvre est celui qui est le mieux placé pour l'installer adéquatement. » Selon elle, la réglementation devrait être révisée pour éviter ce genre de frictions. Il s'agirait de faire une distinction claire entre les métiers d'art du bâtiment et ceux de la construction. La politique dite du 1 %, qui concerne l'intégration des arts à l'architecture, pourrait servir de modèle (voir autre texte ci-contre). « Il faut réaliser que les artisans appartiennent davantage au monde de la culture qu'à celui de la construction. Ils ont une connaissance approfondie de l'histoire, des techniques, des époques, des styles. »

On aime, on garde

En dépit des obstacles, tous s'entendent sur un point : il y a un regain d'intérêt pour ces métiers, même du côté des citoyens propriétaires.

« Notre relation à l'habitat est en train de changer, note Denis Boucher. Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux techniques de restauration ou de conception qui ont démontré leur qualité et leur durabilité dans notre climat. La rénovation à rabais a fait son temps ! » Le citoyen propriétaire sera toujours le premier défenseur du patrimoine, ajoute-t-il, car « on ne pourra pas tout protéger ».

Selon Dinu Bumbaru, plusieurs citoyens contribuent d'ores et déjà à la préservation du cadre bâti. Il y a quelques décennies, rappelle-t-il, n'eût été de la détermination de certains résidents, une grande part du patrimoine bâti de l'arrondissement montréalais du Plateau-Mont-Royal était vouée à disparaître sous le pic des démolisseurs. Un scénario similaire s'est aussi joué du côté de la capitale, dans le Vieux-Québec et dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Quant aux artisans, ils doivent désormais démontrer la valeur de leur travail au-delà des styles anciens comme le victorien, poursuit-il. « L'architecture contemporaine a aussi besoin d'eux. Avec un Stradivarius, on ne fait pas que de la vieille musique ! »

PEINTRE EN BÂTIMENT ET PEINTRE MURALISTE : DU PAREIL AU MÊME?

En décembre 2008, le directeur des poursuites criminelles et pénales a reproché à l'artiste peintre et muraliste Philippe Giroux d'avoir enfreint la loi R-20 en exécutant des travaux de construction sans être titulaire d'un certificat de compétence de peintre.

Les faits, rapportés devant la Cour du Québec, s'étaient déroulés à Matane deux ans auparavant. Lors de la visite des inspectrices de la Commission de la construction du Québec sur le chantier d'un immeuble commercial, Philippe Giroux s'affairait à « appliquer de la peinture avec un pinceau » pour créer un faux-fini. Celui-ci a plaidé qu'il employait une technique lui étant propre et que ses œuvres, uniques en leur genre, étaient des créations artistiques.

S'agit-il ou non de travaux de construction? Dans sa décision, la juge a précisé que l'érection d'un mur s'étend jusqu'à sa finition, soit l'étape de la peinture. Or, le mur ayant été recouvert de peinture avant l'intervention de l'artiste, on pouvait considérer sa construction comme achevée. Le peintre muraliste a été... blanchi.

RENDEZ-VOUS

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, UN PAVILLON CONSACRÉ AUX MÉTIERS DU BÂTIMENT ACCUEILLE LES VISITEURS DU SALON DES MÉTIERS D'ART 2014, QUI SE DÉROULE DU 5 AU 21 DÉCEMBRE À LA PLACE BONAVENTURE, À MONTRÉAL.



PEINTRES-DÉCORATEURS, DÉCORATEURS EN VOLUME ET DOREURS[1]

66

Nettoyage de portes de bois peintes et dorées au Musée Correr, Venise (détail), 2013. Artisan : Elizabeth Cloutier
Photo : Elizabeth Cloutier



FERRONNIERS D'ART[2]

13

Sphère psy, 2010.
Artisan : Marco Deslandes
Photo : Marco Deslandes

NOMBRE D'ARTISANS PAR MÉTIER

GRAPPES ARTISANALES

Parmi les 900 artisans membres du Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), **142 exercent des métiers liés à l'architecture et au bâtiment**. Ils seraient toutefois 500 au Québec à pratiquer ces métiers de manière non officielle. Pour devenir membres du CMAQ et être inscrits à son répertoire, les artisans doivent soumettre un dossier de production qui est évalué par un comité d'experts

Christine Lanthier



MAÇONS TRADITIONNELS

3

Foyer, Prévost, 2012.
Artisan : Jean-David Monreau
Photo : Pierre-Henry Reney



COUVREURS FERBLANTIERS TRADITIONNELS

2

Toiture en ardoise et en cuivre, bâtiment patrimonial, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, 2007.
Artisan : Benoît Le Vergos
Photo : Benoît Le Vergos



PLÂTRIER ORNEMANISTE

1

Restauration d'une corniche de plâtre avec dentelle aux motifs marins, 2013.
Artisan : Daniel-Jean Primeau
Photo : Daniel-Jean Primeau
Note : M. Primeau a aussi à son actif des créations originales.



MÉTALLIER D'ART[3]

1

Grille du Gold Lounge, Las Vegas, 2008-2009. Artisan : Mathieu Collette.
Photo : Mathieu Collette

Source : Conseil des métiers d'art du Québec
1. La majorité des artisans de cette catégorie sont peintres-décorateurs. Quelques-uns sont aussi décorateurs en volume (ce qu'on appelle aussi décorateurs de surfaces et volumes : rondes-bosses, bas-reliefs, hauts-reliefs, etc.) ou doreurs.
2. Certains artisans de cette catégorie se désignent comme forgerons d'art. Le CMAQ ne fait plus la distinction.
3. La plupart des ferronniers d'art ont aussi une production qui relève du métier de métallier d'art. Toutefois, un seul artisan est officiellement inscrit dans cette dernière catégorie, et il s'agit du fils du syndic de l'OAQ. Nous tenons à préciser que ce dernier n'est pas intervenu dans le présent dossier.





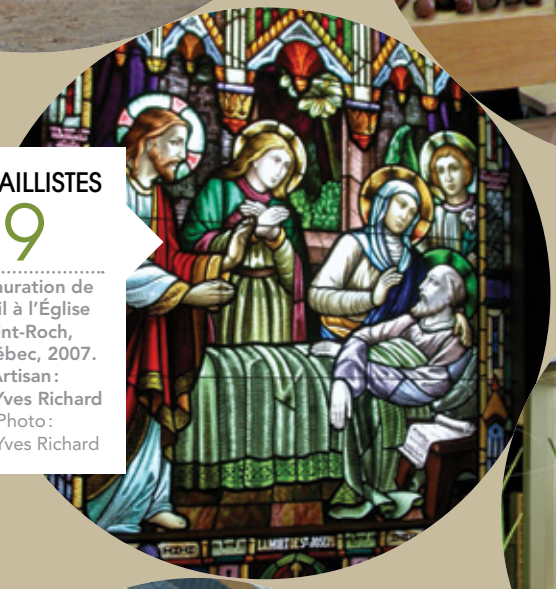
CHARPENTIERS TRADITIONNELS
11

Charpente en bois massif d'une maison de 557 m² à Saint-Donat, 2011. Artisan : Daniel Deschambault.
Photo : Heirloom Timber Frames

ÉBÉNISTES
11

Miroir sculpté, 2013. Artisan : Tony Allaire
Photo : France Girard





VITRAILLISTES
9

Restauration de vitrail à l'Église Saint-Roch, à Québec, 2007. Artisan : Jean Yves Richard
Photo : Jean Yves Richard

TAILLEURS DE PIERRE
4

Reproduction d'une armoirie, Parlement de Québec, 2012. Artisan : Adrien Bobin
Photo : Adrien Bobin





ARTISTES VERRIERS OU VERRIERS
7

Les herbes, CHSLD Marguerite-Adam, Beloeil, 2011. Artiste : Michèle Lapointe
Photo : René Rioux





MOSAÏSTES
5

Tissu urbain (AMT), 2013-2014. Artisan : Saskia Siebrand
Photo : Shelley Miller



SCULPTEURS
6

Portes sculptées de style Louis XV, 2012. Artisan : Mathieu Patoine
Photo : Mathieu Patoine



MENUISIERS D'ART
3

Corniche, 2014. Artisan : Jean-François Lachance, l'Atelier l'Établi
Photo : Mathieu Deshayes



Restauration et agrandissement de la mairie de Saint-Roch-de-l'Achigan, Affleck de la Riva architectes
Photo : Marc Cramer

ARCHITECTES ET ARTISANS

UN RAPPORT D'EXPERTS

Pour un architecte, travailler avec un bon artisan est un peu comme remonter dans le temps, à une époque où les méthodes de construction étaient fort différentes. Cela demande un peu de lâcher-prise, mais permet d'obtenir des résultats hors de l'ordinaire.

Mélissa Guillemette







1. et 2. Restauration et agrandissement de la mairie de Saint-Roch-de-l'Achigan, Affleck de la Riva architectes
Photos : Marc Cramer
3. Restauration des mansardes et du campanile de l'hôtel de ville de Montréal, Affleck de la Riva architectes
Photo : Alain Laforest

Alors qu'il collaborait avec des ferblantiers traditionnels durant la restauration du toit de l'hôtel de ville de Montréal, l'architecte Richard de la Riva a été frappé par le contraste entre leur univers et celui des travailleurs de la construction. « C'est le choc entre deux mondes ! » se souvient-il, comparant un système où tout se fait de gré à gré sur la base de liens de confiance, et un autre, où tout est fortement réglementé.

« Les artisans, dont le travail demande beaucoup de finesse, travaillent souvent dans de petites compagnies ou comme travailleurs autonomes, ajoute le cofondateur de la firme Affleck de la Riva. Il faut trouver des stratégies pour que leurs méthodes cadrent avec les contraintes de temps et la quantité de travail à abattre dans un projet à grande échelle. »

Il faut croire que les ferblantiers ont su trouver leur place dans le projet de l'hôtel de ville. Ce dernier a remporté un prix d'excellence en architecture en 2013, et le jury, en plus de souligner la qualité du travail de l'architecte, a eu de bons mots pour « le niveau d'exécution » des artisans. « Il est toujours intéressant pour les architectes, qui sont des généralistes, de rencontrer des artisans dont les expertises sont très spécialisées, commente Richard de la Riva. On apprend des trucs et on considère de nouvelles façons de faire. On découvre parfois des possibilités qu'on n'aurait pas pu imaginer. »

Un pont entre les époques

Lors de la restauration de bâtiments patrimoniaux, les architectes travaillent surtout avec des couvreurs traditionnels, des charpentiers, des maçons, des forgerons et des menuisiers (pour les portes et fenêtres). À l'occasion, ils collaborent également avec des vitraillistes, des tailleurs de pierre, des soudeurs spécialisés, des plâtriers traditionnels, des spécialistes du faux-fini et des doreurs.

Tous ces spécialistes perpétuent un savoir-faire aujourd'hui devenu rare. « Ils font le pont entre les époques », souligne François Varin, architecte et expert-conseil à la Fondation Rues principales, un organisme qui aide les municipalités, les commerçants ou les propriétaires de résidences ancestrales à entreprendre des démarches de revitalisation. « Leurs connaissances des méthodes de construction anciennes peuvent faciliter le travail de l'architecte. Ils comprennent bien le jeu des forces en action dans un bâtiment construit à une autre époque. » →

Guy Favreau peut en témoigner. Cet architecte de la firme Ædifica doit une fière chandelle au maçon Gaétan Fortin, employé de la compagnie M. C. Rainville. Ce dernier a collaboré au projet de la coopérative d'habitation Station No 1, réalisé dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Soixante-quatorze logements écologiques ont été construits dans l'ancienne station d'électrification de la Shawinigan Water and Power Company, bâtie en 1903. « Au départ, on souhaitait récupérer la maçonnerie pour l'intégrer aux nouvelles parties du bâtiment. On ne savait toutefois pas si ce serait possible. Finalement, le maçon savait exactement comment la démonter et il a fait des tests pour trouver la meilleure manière de la dégarnir de la peinture au plomb. » La brique a été sauvée!

Idées reçues

Le savoir-faire des artisans a beau être très pointu, il ne coûte pas nécessairement plus cher, assure François Varin. Il cite le cas d'un couvent bâti en 1881 à Saint-Roch-de-l'Achigan, dans Lanaudière, qui a été complètement revampé et agrandi pour accueillir la mairie. « La municipalité voulait le sauver, mais avait l'impression que ça coûterait une fortune. Nous sommes intervenus pour faire une analyse du bâtiment. On a constaté que plusieurs éléments pouvaient être réparés par des artisans plutôt qu'être remplacés, ce qui faisait diminuer les coûts du projet. »

Autre mythe à détruire : leur talent ne sied pas qu'aux travaux de restauration. « Dès qu'on sort de la construction standard, il faut avoir recours aux artisans, explique François Varin. Si je veux une cuisine avec un certain cachet dans une résidence, je vais avoir besoin d'eux. Même chose pour le restaurant qui recherche une ambiance particulière ou un édifice public qui veut avoir du panache. »

Guy Favreau garde un souvenir impérissable de sa collaboration avec un artisan de l'acier qui l'a aidé à concevoir un escalier intérieur dans un projet résidentiel d'une centaine d'unités. « On l'a conçu ensemble, raconte-t-il, grâce à toutes les petites astuces qu'il pouvait fournir : par exemple, il savait comment calibrer une main courante très mince et discrète. Il savait quelle longueur une telle pièce d'acier pouvait supporter. Le résultat était soigné et facile à réaliser. » Mais pour bénéficier d'un tel savoir-faire, il faut entretenir une relation de confiance, estime l'architecte.

S'en remettre à l'expert

« La relation entre l'architecte et l'artisan, ce n'est pas une relation de patron à employé, mais bien une relation entre partenaires », affirme François Varin.

C'est également l'avis de Richard de la Riva. « Les architectes ne peuvent prétendre faire du bon travail s'ils n'ont pas une relation de confiance avec les artisans », précise-t-il. Cette confiance doit se traduire par une communication régulière. « On doit avoir des contacts directs avec les artisans avant et pendant la réalisation d'un projet. Au début, ça nous permet de tester nos idées et de voir si le budget et les délais sont réalistes. Pendant la construction, ce dialogue nous permet de nous adapter en cas de problème. »

Cela suppose bien sûr de faire affaire avec un artisan compétent. Isabelle Paradis, restauratrice à l'atelier métal et pierre du Centre de conservation du Québec, agit en tant qu'experte-conseil auprès des architectes, en plus de participer à des travaux de restauration. Elle rappelle qu'il faut être prudent dans le choix des artisans au Québec. « Les métiers traditionnels sont beaucoup plus forts en France, où le patrimoine est très riche. Ici, ces métiers sont souvent mélangés avec les métiers de la construction. Des maçons se disent tailleurs de pierre, par exemple, sans réellement avoir la formation. Ça peut donner des résultats décevants. »

Trouver la perle rare peut donc demander quelques démarches. Isabelle Paradis recommande parfois des artisans aux architectes qui la contactent. Les entrepreneurs généraux connaissent souvent de bons artisans, souligne pour sa part Guy Favreau. Enfin, le répertoire du Conseil des métiers d'art permet aussi de dénicher des travailleurs spécialisés. Les artisans qui y figurent ont déposé un dossier ayant été validé par leurs pairs.

Jusqu'où aller?

L'architecte doit-il adapter ses devis lorsqu'il travaille avec des artisans? Pour le toit de l'hôtel de ville, Richard de la Riva s'est muni d'une solide documentation sur la ferblanterie pour réaliser ses dessins. « La finesse du détail révèle à l'artisan l'intensité du travail qui est attendu, explique-t-il. Des dessins schématiques et ambigus peuvent se traduire par une réalisation de moindre qualité. Un détail peut être interprété au moins cher ou au plus simple par l'artisan, alors qu'on veut tirer le maximum de ses capacités. »

D'un autre côté, rien ne sert d'exagérer. « Il faut respecter leur travail, souligne François Varin. L'architecte n'a pas à réinventer les façons de faire ou à rappeler précisément comment faire les choses : les artisans compétents savent très bien comment arriver au résultat souhaité. » Ce sont eux les spécialistes après tout!



Mosaïque : Fathom points + Compass Bearings (Ninth Street Station, New York), 2012
Artisan : Michael Minnis
Photo : Michael Minnis

LE 1 % DES ARTISANS DU BÂTIMENT

Certains artisans, comme les céramistes, les mosaïstes, les artistes du verre ou les métalliers d'art, ont aussi une production à caractère artistique. Leurs œuvres sont alors admissibles aux dispositions de la Politique d'intégration des arts à l'architecture, surnommée la politique du 1 %. Il faut toutefois que ces artisans soient inscrits au Fichier des artistes du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Pour y figurer, ils doivent avoir exposé leur travail dans les galeries et musées et être reconnus comme des artistes par leurs pairs. Un travail de restauration n'est cependant pas admissible à ce programme, qui encourage la création.

PORTRAIT

BENOÎT LE VERGOS, BLV CONSULTANT

COUVREUR ORNEMANISTE

Emmanuelle Gril



1



2



3

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Réfection et restauration de toits et d'ornementations de plusieurs bâtiments patrimoniaux dans la région de Montréal. À son compte : maison patrimoniale Joseph-Lamoureux (chemin de la Côte-Sainte-Catherine). Pour le compte d'un ancien employeur : église St. James (rue Sainte-Catherine), hôtel Gault (rue Sainte-Hélène), église Saint-Édouard (rue Beaubien), couvent des Sœurs de Sainte-Anne (Lachine)
- Prix de l'artisan 2012 de la Ville de Montréal pour la restauration de couronnements, de corniches et de toitures de métal de maisons patrimoniales

Sa formation

Français d'origine, Benoît Le Vergos vit au Québec depuis 2000. Il a démarré son entreprise, BLV consultant, en 2005, après avoir été employé dans divers ateliers de ferblanterie. C'est en France qu'il a appris le métier, après l'avoir découvert par hasard. Ayant abandonné des études universitaires en chimie et fait plusieurs petits boulots, il a suivi une formation en ferblanterie-couverture dans le cadre d'un programme de réinsertion en emploi en 1986. Il a ensuite obtenu un certificat d'aptitude professionnelle de zinguerie (travail du zinc, du plomb, du cuivre, de l'acier inoxydable, etc.), puis un brevet professionnel de ferblanterie et un certificat de formation professionnelle en charpente bois.

Son travail

« Il ne faut pas confondre mon métier avec celui de ferronnier, qui consiste à travailler le fer à la forge », explique Benoît Le Vergos. Le couvreur ornemaniste, aussi appelé ferblantier traditionnel ou ferblantier artisan, travaille plutôt le métal à froid. « J'utilise du métal en feuilles, comme le cuivre, le cuivre étamé (recouvert d'étain), le zinc ou la tôle galvanisée. »

Benoît Le Vergos se spécialise dans la restauration de toitures de bâtiments patrimoniaux. Il fabrique également des corniches ornementales, des cheminées et divers éléments architecturaux en cuivre (marquise, corbeau, œil-de-bœuf, lucarne, pilastre, etc.). Il réalise par ailleurs des ouvrages en ardoise, comme des noues rondes, des dômes et des tourelles.

Sa clientèle est surtout constituée de particuliers. Chacun de ses mandats commence par un examen du bâtiment et une évaluation des travaux à réaliser. « Je discute aussi avec les clients pour bien comprendre ce qu'ils désirent », dit-il. Après la prise de mesures, la préparation des croquis et d'échantillons, la fabrication proprement dite, en atelier, peut commencer. « Je façonne les feuilles de métal à l'aide d'outils traditionnels comme les cisailles et les pinces, ainsi qu'une plieuse manuelle », précise-t-il. Son intervention se termine avec la pose et la soudure des différents éléments sur la toiture.

Ses défis

Benoît Le Vergos occupe un créneau très spécialisé, dans lequel il y a peu de concurrence. Mais pour répondre aux demandes de la clientèle, il ne se cantonne pas qu'aux bâtiments patrimoniaux et aux ornements architecturaux. Ainsi, il réalise également des mezzanines, des bardages, des plafonds de balcons ou encore des habillages de fenêtres de toit.

Son apport

« Les architectes font souvent appel à mon expertise lorsqu'ils veulent faire installer certains produits dans les règles de l'art », souligne Benoît Le Vergos. Il a notamment recouvert plusieurs murs d'un bâtiment avec des plaques de zinc, ce qui lui donne une allure à la fois moderne et dépouillée. « Le zinc est un matériau beaucoup plus fragile que le cuivre. Il doit être posé de façon très soigneuse, afin d'éviter les fuites, par exemple. » C'est ce qui s'appelle le souci du travail bien fait!

1. Couverture en plaques d'inox losangées, agrafées, 2006. Artisan : Benoît Le Vergos Photo : Benoît Le Vergos
2. Toiture en ardoise et en cuivre, bâtiment patrimonial, ch. de la Côte-Saint-Catherine, Montréal, 2007. Artisan : Benoît Le Vergos Photo : Benoît Le Vergos
3. Travaux en zinc, 2014. Artisan : Benoît Le Vergos Photo : Benoît Le Vergos

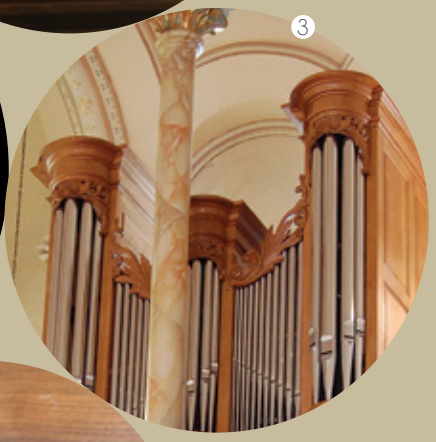
PORTRAIT

MATHIEU PATOINE
SCULPTEUR ORNEMANISTE ET ÉBÉNISTE

Emmanuelle Gril









Son travail

Mathieu Patoine aime concevoir et réaliser des pièces à haut niveau de difficulté. Il est particulièrement fier d'un meuble de style Louis XV – un bureau – qui lui a demandé plus de 600 heures de travail. « Ce projet m'a mené très loin sur le plan du modelage, de la sculpture et du frisage [une technique de marqueterie] », raconte l'ébéniste. Une porte de l'hôtel du Parlement, à Québec, a elle aussi constitué un défi : « Il fallait reproduire les sculptures originales. Sculpter les rubans et leur donner un beau mouvement a été un travail relativement complexe », se souvient-il.

À son compte depuis 1999, l'artisan se spécialise dans la reproduction et la restauration de meubles de style classique des grands maîtres européens, dans la création de mobilier contemporain et d'éléments d'ornementation architecturaux en bois. « Je fabrique, par exemple, des manteaux de foyer, des portes, des mains courantes courbes pour des escaliers », explique-t-il. Il peut aussi bien travailler pour des particuliers que pour des ébénisteries qui réalisent des pièces demandées par des architectes et des designers.

Lorsqu'il reçoit une commande, Mathieu Patoine commence généralement par faire des esquisses qu'il soumet au client. Avant d'être taillés dans le bois, certaines pièces et certains ornements complexes sont façonnés en argile ou en pâte à modeler, pour permettre à l'artisan de s'exercer ou pour que le client puisse en valider la forme. Une fois les plans approuvés vient le travail de découpage, puis de sculpture. « J'utilise des ciseaux à bois et des gouges, qui sont employés depuis des centaines d'années dans le métier », dit-il.

Sa formation

Mathieu Patoine a pris des cours de dessin et de sculpture, et a suivi une formation en ébénisterie à l'École québécoise du meuble et du bois ouvré en 1990, après avoir travaillé en orfèvrerie. En 2010, il a effectué un stage de perfectionnement à l'atelier du maître sculpteur Vincent Mouchez, à Paris.

Ses défis

Pas facile de tirer son épingle du jeu à l'ère de la fabrication industrielle. « Beaucoup de gens, y compris dans le domaine du bâtiment, pensent que mon métier n'existe plus et qu'il n'est pas possible de faire sculpter des pièces à la main. Il y a beaucoup d'éducation à faire pour que l'on redécouvre le travail des maîtres artisans. »

Son apport

« Sur les plans d'architectes et de designers, on voit souvent des modèles de sculptures qui proviennent de grands détaillants », souligne Mathieu Patoine, qui déplore que la plupart de ces professionnels ne pensent pas à faire appel à un sculpteur. Ce dernier peut pourtant réaliser des ornements originaux et de qualité, qui constituent une incontestable valeur ajoutée.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

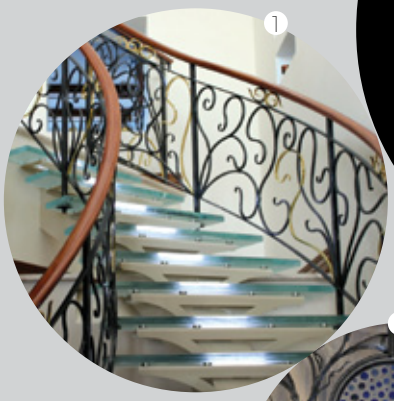
- En 2009, reconstitution des sculptures du buffet de chêne de l'orgue Richard qui se trouvait à l'origine à la basilique de Québec. Datant de 1753, ce dernier a été détruit lors de la conquête britannique en 1759.
- En 2010-2011, reproduction des ornements d'une porte du Salon bleu de l'hôtel du Parlement, à Québec. Les originaux dataient de la construction de l'édifice, dans les années 1880.

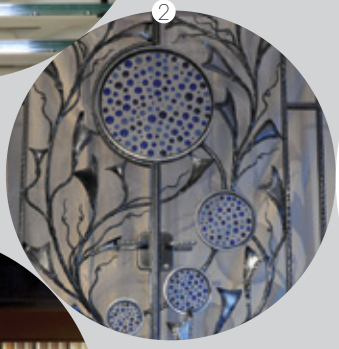
1. Agrafe en cours de réalisation, 2012. Artisan : Mathieu Patoine Photo : Mathieu Patoine
2. Fronton d'une porte du parlement de Québec, 2011. Artisan : Mathieu Patoine Photo : Mathieu Patoine
3. Claires-voies sculptées pour le facteur d'orgue Juget-Sinclair, 2009. Artisan : Mathieu Patoine Photo : Robin Côté
4. Agrafe en forme de macaron surmonté d'une couronne et de feuilles d'érable stylisées pour une porte du parlement de Québec, 2011. Artisan : Mathieu Patoine Photo : Mathieu Patoine

PORTRAIT

MARCO DESLANDES, CHEVAL DE FEU FERRONNIER D'ART

Emmanuelle Gril









1. Rampe, 2013. Artisans : Marco Deslandes et Romain Francès
Photo : Marco Deslandes
2. Porte aqua, 2010.
Artisan : Marco Deslandes,
Photo : Marco Deslandes
3. À la forge. Photo : Maryse Francès
4. Salle d'exposition du Cheval de feu, 2010. Artisan : Marco Deslandes
Photo : HB Pictures

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Escalier débillardé (rampe courbe) sur marches de verre, réalisé avec le ferronnier d'art Romain Francès, pour la résidence d'un particulier à Montréal
- Sculpture (ensemble de neuf poissons en fer forgé) pour le palais de justice de Sherbrooke

Son travail

Le travail du métal est une activité très ancienne, intimement liée à l'histoire de l'humanité, se plaît à rappeler Marco Deslandes. « Jadis, le forgeron était vu comme une sorte d'alchimiste qui jouait avec les éléments », dit-il. De nos jours, on parle plutôt de ferronnier d'art pour désigner celui qui conçoit et forge des objets en métal.

Marco Deslandes peut fabriquer des barreaux d'escalier, des garde-corps, des portails, des portes, des rampes, mais aussi du mobilier (tables, étagères, lustres) et des sculptures. Il utilise l'acier, le cuivre et le laiton, mais aussi le verre, le bois et la pierre, qu'il mêle avec art dans ses créations.

« Le marteau, l'enclume et le feu de forge sont mes principaux outils », dit-il. Scie, perceuse, marteau mécanique, tour et presse hydrauliques l'aident également à donner au métal la forme recherchée. « Il faut frapper le métal avec beaucoup de précision, cela prend une dextérité qui s'acquiert avec les années. Déplacer la matière à chaud demande aussi du doigté », ajoute-t-il.

Mais avant de forger quoi que ce soit, l'artisan doit prendre les mesures sur les lieux, exécuter et peaufiner des esquisses et préparer des échantillons. « Pour une rampe d'escalier, par exemple, il faut préparer les croquis à l'échelle et réaliser la pièce en atelier, en tenant compte de l'emplacement des poteaux. C'est comme un casse-tête en trois dimensions où chaque millimètre compte », précise-t-il.

Marco Deslandes aime rencontrer les clients et discuter avec eux. « C'est essentiel d'avoir une bonne écoute et de bien saisir ce qu'ils désirent. Parfois, ils ont une idée bien arrêtée. Je peux aussi faire des suggestions. »

Sa formation

Marco Deslandes se destinait au génie génétique, mais a décidé de prendre une pause avant d'entrer à l'université. Entre deux voyages à l'étranger, en 1998, il découvre par hasard le travail du métal à froid, occupe un emploi dans le domaine, puis décide de se tourner vers la ferronnerie. Ne trouvant aucune formation liée à ce métier au Québec, il part en France où il effectue un certificat d'aptitude professionnelle en ferronnerie d'art en 2001. À son retour au Québec, l'année suivante, il travaille pour une prestigieuse entreprise française de ferronnerie d'art installée à Magog (Ateliers Orgiazzi), avant de lancer sa propre entreprise en 2004.

Ses défis

Trouver une clientèle pouvant s'offrir ses créations requiert de la patience de la part de l'artisan. Pour un escalier, par exemple, on peut compter de 200 à 800 $ le pied linéaire, parfois davantage. « Les gens ne sont pas conscients de tout le travail requis pour fabriquer ces éléments de décoration. Mais quand on leur en fait la démonstration, ils comprennent toute la complexité de l'ouvrage », confie-t-il. Au bout du compte, les acquéreurs « sont fiers d'avoir en leur possession un objet issu d'un métier d'art ».

Son apport

« Le ferronnier d'art peut donner corps aux idées des architectes et des designers, et leur conférer une griffe artistique. On peut, par exemple, travailler sur le style – contemporain, classique –, marier les différents matériaux et obtenir un résultat final très original. »

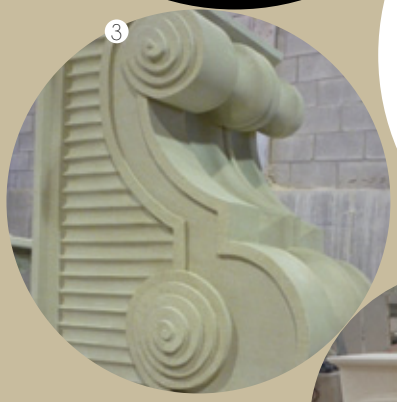
PORTRAIT

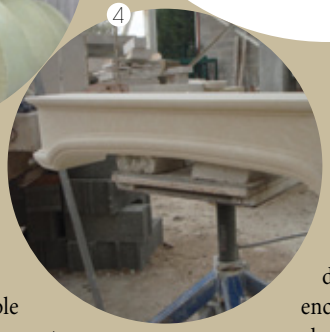
ADRIEN BOBIN
TAILLEUR DE PIERRE

Emmanuelle Gril


1


2


3


4

Son travail

Français d'origine, Adrien Bobin a découvert le métier de tailleur de pierre chez un artisan de sa ville natale, Dijon en Bourgogne, une région dont le riche patrimoine architectural est essentiellement taillé dans le calcaire. « En Europe, cette discipline a véritablement connu son apogée avec l'architecture gothique et la construction des grandes cathédrales », rappelle-t-il.

Comme d'autres formes d'artisanat, la taille de la pierre est vieille comme le monde. « On n'a qu'à penser aux pyramides en Égypte! » Les outils – ciseau, massette – n'ont guère changé au fil des siècles, quoique les marteaux pneumatiques rendent aujourd'hui le travail moins exigeant physiquement.

Adrien Bobin peut réaliser et reproduire divers objets et éléments décoratifs en pierre, par exemple des balustrades, des fontaines murales, des cheminées, des armoiries, des ornements floraux, des margelles de puits, des escaliers, ou encore des lavabos. « Ma clientèle est constituée aussi bien de particuliers que d'architectes ou d'entrepreneurs. La restauration d'édifices patrimoniaux occupe une bonne partie de mon temps », dit-il.

Le travail d'Adrien Bobin commence habituellement par une discussion avec le client sur ce qu'il désire. Après la prise de mesures et la préparation de croquis, il se rend acheter des pierres à la carrière. « S'il s'agit de la reproduction ou de la restauration d'une pièce, j'essaie de trouver une pierre identique à celle choisie initialement, ou qui s'en rapproche le plus. Par exemple, pour l'hôtel du Parlement, j'ai utilisé du calcaire, comme à l'origine. » Puis, dans son atelier, l'artisan dégrossit et taille le matériau, avant de procéder à la finition. Enfin, il se rend sur le chantier pour installer ses créations.

Sa formation

Adrien Bobin est titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle en taille de pierre, obtenu dans son pays d'origine. Il a aussi effectué le Tour de France des Compagnons du devoir durant quatre ans (voir « Passation des savoirs », page 44).

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Réfection à l'identique de portails, d'armoiries et d'ornementations florales à l'hôtel du Parlement, à Québec
- Réalisation de divers ornements architecturaux pour l'édifice Price et le Château Frontenac, à Québec, l'église de la Nativité, à Beauport, la cathédrale de Reims, en France

Ses défis

Aujourd'hui, grâce à la modélisation 3D, il est possible de sculpter des pierres en appuyant sur un bouton. « Si les machines sont très efficaces pour tailler des pierres en série, elles ne sont pas encore suffisamment perfectionnées pour remplacer un artisan dans la fabrication de pièces uniques et originales », affirme l'artisan. Le travail à la main a cependant un prix – de 30 à 50 % supérieur à celui de l'exécution automatisée – qui n'est pas à la portée de tous.

Son apport

L'expertise d'Adrien Bobin est prisée sur les chantiers de restauration. « Par exemple, je sais comment déterminer si une pierre est encore bonne ou s'il faut la remplacer », explique-t-il. Un savoir-faire qui se fait rare aujourd'hui.

Selon lui, la société de consommation fait la part belle au « faire semblant ». « On trouve du faux bois, de la fausse pierre... Mais si un architecte souhaite se procurer un élément décoratif, authentique et indémodable, il doit préférer les vrais matériaux et avoir recours à l'expertise d'un artisan. »

1. Reproduction d'une armoirie, Parlement de Québec, 2012. Artisan : Adrien Bobin Photo : Adrien Bobin
2. Reproduction d'un fleuron, église de la Nativité, Beauport, 2013. Artisan : Adrien Bobin. Photo : Adrien Bobin
3. Corbeau, 2009. Artisan : Adrien Bobin Photo : Adrien Bobin
4. Cheminée Louis XIV, 2008. Artisan : Adrien Bobin Photo : Adrien Bobin

COMME IL Y A 100 ANS

L'intérêt pour l'intégration du travail artisanal en architecture n'en est pas à son premier retour. Déjà, dans les années 1900, des architectes canadiens en avaient fait leur cheval de bataille.

Christine Lanthier



Artistes, architectes et artisans : Art canadien, 1890-1918, 2013, 339 pages
Site de l'exposition : www.gallery.ca/aaa

Au tournant du 20e siècle, en Angleterre et aux États-Unis, le mouvement Arts and Crafts prônait une résistance à l'invasion des produits manufacturés par une valorisation des techniques traditionnelles, perçues comme étant plus authentiques. Dans le même esprit, l'Art nouveau était alors à son apogée en France. Ces deux courants ont trouvé de forts échos au Canada, comme le montre le catalogue de l'exposition *Artistes, architectes et artisans : Art canadien, 1890-1918*, présentée en 2013 au Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa.

L'ouvrage relate comment cette période a donné lieu à de fructueux échanges entre les disciplines, notamment grâce à l'apparition de clubs artistiques tels l'Arts Club de Montréal, fondé en 1912. Ainsi, des architectes se sont mis à concevoir du mobilier avec la complicité des artisans et à intégrer des peintures murales dans leurs concepts.

Il en a résulté des bâtiments à l'esthétique pensée dans les moindres détails, des corniches jusqu'aux poignées de porte. L'immeuble qui abritait l'Arts Club à l'origine en était un bel exemple. Rénové par les architectes Edward et W.S. Maxwell, il comportait des boiseries et des éléments de ferronnerie réalisés par des artisans locaux de renom, en plus de murales de peintres comme Clarence Gagnon.

Si certains projets n'ont jamais été réalisés – il est question notamment d'aménagements urbains –, plusieurs font encore partie de nos paysages, qu'il s'agisse du bâtiment abritant l'actuel Musée McCord, des riches demeures du Golden Square Mile et de l'île d'Orléans, de l'immeuble Birks à Winnipeg ou de l'Édifice législatif et exécutif de la Saskatchewan, à Régina.

Outre la recherche historique et les notes biographiques sur les acteurs de ce mouvement, l'intérêt du volume tient dans la juxtaposition entre les photos de lieux qui existent toujours et leurs plans d'origine, témoins des préoccupations des architectes d'alors.

Le livre est en vente dans la boutique en ligne du Musée.





L'ARTISANAT À LA FRANÇAISE

PASSATION DES SAVOIRS

En France, la notion d'artisan du bâtiment englobe autant les petits entrepreneurs en construction que les artisans des métiers d'art. Ces derniers sont loin de s'en formaliser, car ils sont les héritiers de traditions déjà hautement valorisées.

Leslie Doumerc

Depuis qu'il a ouvert son entreprise, Colsonwood, en 2008, le charpentier-couvreur Nicolas Rodrigues a continuellement du travail dans un périmètre de 1 km^2. « Si je ne vois pas le chantier de chez moi, je ne le prends pas! » plaisante cet expert de la tuile canal ancienne, un revêtement de toiture en terre cuite typique du sud de la France. Il faut dire qu'il réside en plein cœur du centre historique de Cahors, où une vigoureuse politique de la Ville favorise la restauration des bâtiments selon la tradition locale. Ici, comme dans la plupart des régions françaises touristiques, le patrimoine architectural, c'est sacré!

En France, malgré une conjoncture économique en berne, le poids du secteur artisanal est colossal. Selon les chiffres de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), près de 370 000 entreprises artisanales du bâtiment font travailler 700 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 77 milliards d'euros, soit 111 milliards de dollars. Et 80 % de ces entreprises interviennent entre autres sur le marché du patrimoine pris dans son sens large, c'est-à-dire tout le bâti d'avant 1948. →









1. et 2. Couvreur au travail
Photos : Nicolas Rodrigues
3. Toits en tuile canal ancienne à Cahors
Photo : Nicolas Rodrigues
4. Tailleur de pierre
Photo : CAPEB

LES COMPAGNONS DU DEVOIR, PRESTIGIEUX CENTRE DONT LES ORIGINES REMONTENT AU MOYEN-ÂGE, SE PRÉSENTE AUJOURD'HUI COMME UN GRAND LABORATOIRE OÙ 10 000 APPRENTIS (DONT 11 % SONT DES FEMMES) S'EXERCENT DANS 120 ANTENNES.

Au sein de la CAPEB, la frontière entre les petits entrepreneurs de la construction et les artisans d'art est toutefois poreuse. Cela avantage les deux groupes, qui unissent ainsi leurs forces quand vient le temps de défendre leurs intérêts. En revanche, les artisans qui possèdent un savoir-faire traditionnel spécifique risquent d'être noyés dans la masse.

Pour se démarquer, ces derniers peuvent néanmoins compter sur les ramifications locales de la CAPEB. Ainsi, les 21 antennes régionales et les 95 antennes départementales de l'organisme sont incitées à créer un groupe Patrimoine qui prendra part à des actions de promotion et de valorisation, comme les Journées du patrimoine de pays, célébrées chaque année au mois de juin. L'objectif est double : tisser des liens entre artisans et aider le public à identifier les professionnels compétents.

Dans cet esprit de reconnaissance, la CAPEB a créé, il y a 10 ans, un Certificat d'identité professionnelle Patrimoine, qui donne une légitimité aux artisans auprès de leurs clients. Pour obtenir cette sorte de carte d'identité, il faut suivre un stage portant sur les caractéristiques locales avec un architecte des Bâtiments de France.

Savoir et savoir-faire

C'est en réalité en amont, lors de la formation initiale, que la réelle distinction s'opère. Les artisans français sont les héritiers d'une institution qui fait leur renommée à l'international : les Compagnons du Devoir. Ce prestigieux centre, dont les origines remontent au Moyen-Âge, se présente aujourd'hui comme un grand laboratoire où 10 000 apprentis (dont 11 % sont des femmes) s'exercent dans 120 antennes, dont 46 à l'étranger, incluant celle de Montréal, ouverte en 1986. Contrairement aux filières scolaires, les compagnons transmettent leur savoir par le « faire » plutôt que par le « dire ». Chaque apprenti effectue un Tour de France – un périple qui, malgré son nom, comporte aussi des séjours à l'étranger. Ainsi, pendant cinq ans, il s'initie aux techniques traditionnelles de différentes régions. À la fin, l'apprenti doit réaliser un chef-d'œuvre qui, une fois validé par ses pairs, lui vaut le titre de compagnon.

« Nous agissons comme un accélérateur d'expérience pour permettre à l'individu d'être un peu plus qu'un bon professionnel. Dans la culture des compagnons, le savoir, le savoir-faire et le savoir-être sont étroitement liés », indique Jean-Luc Chabanne, directeur de communication des Compagnons du Devoir et du Tour de France. C'est, pense-t-il, pour protéger cette tradition d'excellence que le système français du compagnonnage est inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis 2010.



Dans cet esprit de préservation, les compagnons conservent toute la documentation relative à leurs savoirs dans des lieux accessibles non seulement aux membres, mais aussi au grand public, comme la Maison de l'outil et de la pensée ouvrière, à Troyes, et le Centre de la mémoire, à Angers. Grâce à cet archivage, les compagnons tailleurs de pierre ont pu retrouver les plans d'ouvrage originaux pour restaurer les tours de Notre-Dame à Paris; idem pour les compagnons métalliers quand la Ville de New York a fait appel à eux pour donner un coup de jeune à la statue de la Liberté.

Savoir-être

Monique Chaponneaux, architecte et ingénieure des services culturels et du patrimoine auprès de la région Île-de-France, est elle-même très attachée à cette tradition d'excellence. En poste depuis 28 ans, elle préfère toujours travailler avec des spécialistes plutôt que de faire appel à une entreprise dite « tous corps d'état » qui prend en charge la totalité des travaux. Ainsi, pour assurer un rendu optimal lors de la restauration de la grille principale du bâtiment des Archives nationales, à Paris, un forgeron et un peintre ont travaillé de concert. « Sur nos chantiers, l'artisan, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage s'entendent toujours pour dire que le personnage principal, c'est l'édifice qui doit passer de génération en génération », dit-elle.

Cette collaboration entre artisans et architectes reste en fait assez marginale, car elle porte surtout sur les restaurations de monuments historiques qui relèvent du secteur public. Les trois quarts des chantiers concernent ce qu'on appelle le « patrimoine de pays », pour lequel les artisans sont les uniques interlocuteurs des particuliers. En découle un travail de conscientisation qu'effectue régulièrement Nicolas Rodrigues, qui tente toujours de convaincre les propriétaires de maisons anciennes de restaurer dans les règles de l'art plutôt que de démolir, même si la facture est plus salée. « Ils sont en possession de l'équivalent d'une Rolls Royce, ça n'aurait aucun sens de l'équiper avec des pneus bas de gamme! »

Selon le charpentier-couvreur, l'argument économique n'est d'ailleurs plus vraiment un frein si l'on raisonne sur le long terme. Par exemple, en matière de réparation de toiture à la suite d'intempéries, les compagnies d'assurance commencent à privilégier les savoir-faire et matériaux anciens, plus durables que les solutions bon marché. Dans cet esprit, ce fils de tailleur de pierre étudie actuellement les économies d'énergie dans la restauration des bâtiments historiques.

Savoir vivre avec son temps

La rénovation thermique est d'ailleurs, avec l'accessibilité, un grand chantier du futur esquissé par la CAPEB dans un document intitulé « Quels artisans en 2025? ». Une aubaine à saisir pour les artisans, car ces marchés sont principalement composés de chantiers modestes, autour de 15 000 euros (21 000 dollars), peu prisés par les grandes entreprises du bâtiment. Plus que jamais, le défi sera de penser à allier l'ancien et le nouveau dans les règles de l'art, et de se distinguer des « bricoleurs » grâce à des certifications comme celle d'ECO Artisan, délivrée à tout artisan qui s'engage à améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment.

Faire rimer tradition avec innovation, voilà une nouvelle devise à graver dans le marbre!



Techniques du plâtre
Photo : Olivier Demay



Charpente
Photo : Nicolas Rodrigues



Techniques du plâtre
Photo : Olivier Demay

LOI 122 : ATTENDRONS-NOUS QUE LE CIEL NOUS TOMBE SUR LA TÊTE?

COMMENTAIRE CRITIQUE SUR L'INSPECTION DE FAÇADES ET LA RÉGLEMENTATION

Le gouvernement du Québec se dotait récemment d'un Règlement visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment, dont la mise en application se concrétisera en mars 2015 avec la remise des premiers rapports d'inspection obligatoire de certaines parties de bâtiments de cinq étages et plus âgés d'au moins 45 ans.

Le règlement fait état, entre autres, des dispositions relatives à l'entretien des façades et des parcs de stationnement et de l'obligation, pour le propriétaire, d'obtenir « d'un ingénieur ou d'un architecte un rapport de vérification indiquant que les façades du bâtiment ne présentent aucune condition dangereuse (...) ». Quant au type d'examen devant être fait par le professionnel, le règlement stipule que « le choix des méthodes de vérification est de sa responsabilité ».

Le règlement, par l'exclusion volontaire de toute méthodologie d'inspection, et ce, en dépit du fait qu'il requiert du professionnel un document attestant l'absence de toute condition dangereuse, a fait l'objet de critiques avant même sa mise en application. Il a soulevé des interrogations au sein même des organismes qui en sont responsables, notamment quant à l'absence de tout mécanisme de vérification des compétences du professionnel, d'une part, et des moyens qui seront pris pour procéder à l'inspection, d'autre part.

Ainsi, un ingénieur spécialisé dans les sols ou un architecte habitué à concevoir des ambiances intérieures peut-il diriger des inspections sans aucune autre qualification et expérience reconnue en la matière. Ainsi, un professionnel et (ou?) son dessinateur peuvent-ils lorgner, à la jumelle, une tour de 30 étages et donner leur avis sur l'état de ses façades. La Régie du bâtiment s'en remettrait donc au professionnalisme des architectes et des ingénieurs pour faire un travail satisfaisant. Elle s'en remettrait aussi à la rigueur des propriétaires pour s'assurer des honoraires suffisants pour faire une « bonne » inspection.

Cela dit, est-il pertinent que la vérification soit faite par un professionnel « expert » ou tout simplement par un bon professionnel expérimenté? La question se pose, compte tenu de la spécificité du travail à réaliser sur place et de la synthèse que dicte la rédaction du rapport. Alors, est-ce que ce sera l'expert qui ira dans la nacelle faire l'inspection requise? Est-ce lui qui écrira le rapport? De ces questions découle celle des honoraires, car la loi 122 mentionne que les collaborateurs du professionnel peuvent faire ce travail sous sa direction!

Comment un client peut-il juger de toute cette situation et s'assurer de la qualité de travail requise pour la sécurité du public?

Plusieurs appels d'offres sont lancés cet automne compte tenu de l'échéance de mars 2015. Il y a deux semaines, nous recevions le résultat d'un appel d'offres préparé par un office municipal d'habitation dans le cadre d'un projet d'inspection de façades de près d'une dizaine d'édifices. Dix-sept firmes ont répondu à l'appel. Dix-sept firmes de professionnels de tous les domaines (sol, décontamination, évaluation, structure, architecture, etc.), dont le seul point commun est de compter, dans leur rang, un architecte ou un ingénieur. Dix-sept prix allant de 46 000 $ à 309 000 $, soit une variation de près de 600 %.



AQEM
L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN MAÇONNERIE DU QUÉBEC
514 645-1113



Siège social de GSW, Berlin, architecte : Sauerbruch Hutton
Photo : seier+seier

Cet appel d'offres traduit une incompréhension en ce qui a trait à l'inspection de façades, ses raisons, ses méthodes et la gravité de ses conclusions. Il confirme que l'inspection, le diagnostic, voire l'expertise en enveloppe du bâtiment peuvent être faits, aux yeux de la Loi, par n'importe quel architecte ou ingénieur, qu'il soit aménagiste ou hygiéniste.

Cet appel d'offres s'ajoute à de nombreux autres, tout aussi récents, qui mettent en évidence un malaise profond eu égard au professionnalisme et à l'intégrité.

Ce malaise concerne plusieurs aspects :

- La Régie du bâtiment ne juge pas nécessaire d'encadrer la méthodologie d'inspection, à l'encontre des autres règlements de même nature.

- L'Ordre des architectes ne semble pas se prononcer quant à l'imputabilité des architectes eu égard à la loi 122, une loi qu'on dit « *life or death* » en raison de son incidence directe sur la sécurité des personnes, ni sur l'absence des mécanismes de contrôle mis en place pour assurer un travail de qualité.

- L'Ordre a fait partie d'un comité interdisciplinaire portant sur le règlement, mais ce comité a cessé d'exister une fois que la réglementation a été établie.

- Certains architectes et ingénieurs acceptent non seulement de rendre des services professionnels dans un champ d'activité dans lequel ils ne sont pas expérimentés, mais ils le font en soumettant des honoraires bien inférieurs à ce que pourraient représenter de tels services.

- Certains propriétaires, et pas uniquement dans le privé, ne comprennent pas la portée du travail de l'inspection obligatoire et ils ne prévoient même pas des budgets minimaux. Les propriétaires n'ont pas les ressources ou les connaissances nécessaires pour choisir la méthode, le type de vérification et le professionnel compétent, ni même déterminer un budget approprié pour cette inspection.

- Les propriétaires ne sont pas conscientisés au fait que la vérification n'est souvent qu'une première étape du processus de maintien en bonne condition, car cette vérification apporte des expertises, démantèlements et autres vérifications permettant de compléter le rapport final, le tout devant être réalisé par des professionnels compétents en matière d'enveloppe du bâtiment.

Il existe, oui, un profond malaise dans l'interprétation du Règlement visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment. L'absence de réglementation constituait certes un manque évident devant le vieillissement de nos bâtiments et les dangers inhérents qui les guettent. Mais plus grave que l'absence d'un règlement est le faux sentiment d'en avoir un, ce faux sentiment de sécurité que donnera la production de certains rapports réalisés sans aucun cadre méthodologique éprouvé.

Attendrons-nous qu'une autre pierre nous tombe sur la tête, oui… une autre pierre, mais venant cette fois-là d'une façade inspectée conformément à la loi 122?

Richard Trempe et
Mario V. Petrone, architectes

VOIR ARTICLE SUR LE MÊME SUJET PAGE 51



Maxi Forêt
PIN • MÉLÈZE • CÈDRE • BOIS TORRÉFIE

Nous fabriquons les plus beaux revêtements de bois extérieurs et intérieurs, venez le constater.

450-431-6699

700 Boul. Roland-Godard, St-Jérôme, Qc.



INSPIRÉE PAR LA GRANDEUR DE VOS IDÉES.

SICO[MD] MUSE[MC] est la peinture la plus évoluée à avoir vu le jour chez *Sico*. Sa TECHNOLOGIE TOUCH RESIST[MC] assure une richesse et une profondeur plus durables à vos couleurs. Et ses deux finis laissent libre cours à vos projets créatifs. *Sico Muse*, c'est le luxe d'aller au bout de vos ambitions créatives.



SICO[MD]
AVEC VOUS MUR À MUR[MC]

6242-63 : Gris Kensington
Muse et *Technologie Touch Resist* sont des marques de PPG Architectural Finishes, Inc.
Avec vous mur à mur est une marque de commerce et *Sico* est une marque déposée du groupe PPG. © 2014 PPG Industries, Inc. Tous droits réservés.



Siège social de GSW, Berlin, architecte : Sauerbruch Hutton
Photo : seier+seier

INSPECTION DES FAÇADES

SONDER L'INCONNU

Le nouveau champ de pratique que constitue l'inspection des façades soulève des questions d'ordre déontologique et juridique, alors que bat son plein la période de soumission pour la production des premiers rapports d'inspection obligatoire, qui devront être déposés avant mars 2015.

Christine Lanthier

Un appel d'offres, 17 propositions et des prix demandés variant de 46 000 $ à... 309 000 $. C'est essentiellement la situation que dénonçaient les architectes Richard Trempe et Mario V. Petrone dans une lettre adressée à l'OAQ (en page 49) vers la fin de l'été.

Le mandat en question concerne l'inspection des façades de près d'une dizaine d'immeubles, dont le propriétaire doit se conformer au nouveau Règlement visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment, entré en vigueur en mars 2013. Ce règlement oblige tous les propriétaires d'immeubles de cinq étages ou plus à en faire inspecter les façades tous les cinq ans. L'objectif est de prévenir des accidents comme celui survenu en 2009 à l'hôtel Marriott à Montréal, où la chute d'un panneau de béton avait provoqué la mort d'une jeune femme.

La notion d'inspection de façades semble toutefois mal comprise par les acteurs concernés, soutiennent Richard Trempe et Mario V. Petrone dans leur lettre. Selon eux, les prix demandés par les plus bas soumissionnaires reflètent un manque de compréhension du niveau de complexité d'une telle opération.

Certes, le règlement stipule que l'inspection doit être effectuée par un architecte ou un ingénieur, mais il ne précise pas le type d'expertise que doivent posséder ces derniers. « Ainsi, un ingénieur spécialisé dans les sols ou un architecte habitué à concevoir des ambiances intérieures peut-il diriger des inspections sans aucune autre qualification et expérience reconnue en la matière », écrivent les auteurs.

Il existe bien une balise contre de telles dérives : les codes de déontologie professionnels. Tant celui des architectes que celui des ingénieurs évoquent le devoir, pour le professionnel, de tenir compte des limites de ses connaissances et de ses aptitudes ainsi que des moyens à sa disposition avant d'accepter un mandat.

Toutefois, Pierre Collette, syndic de l'OAQ, constate que les conditions actuelles du marché poussent certains professionnels à demander des prix anormalement bas. « Les donneurs d'ouvrage du secteur public insistent de moins en moins sur les compétences des professionnels, et se limitent à l'aspect quantitatif de l'offre de services, soit les honoraires demandés », dit-il, ajoutant que la qualité des services rendus risque d'en souffrir. Dans le bulletin *Élévation* du 25 août dernier, il rappelait d'ailleurs aux architectes que leurs obligations déontologiques en matière de fixation des honoraires s'appliquent en toutes circonstances.

QU'EST-CE QU'UNE INSPECTION DE FAÇADES?

Si les règles de déontologie sont claires, la définition de ce qu'on entend par « inspection de façades » l'est moins. À ce sujet, le règlement s'en remet aux professionnels : « Le choix des méthodes de vérification est de la responsabilité de l'ingénieur ou de l'architecte et il commande tout test, examen et mise à l'essai qu'il juge nécessaire. » Ce libellé fait craindre à Richard Trempe que des avis sur l'état des façades soient émis sur la base de simples examens visuels effectués depuis le sol.

« L'inspection au sol ne donne pas grand-chose, nous explique-t-il au téléphone. D'habitude, ce ne sont pas les pierres du dessous qui posent problème, mais celles du dessus, qui subissent les intempéries. » Pour examiner les éléments en hauteur d'une façade, le professionnel devra donc disposer d'équipements adéquats tels que nacelle et grue, poursuit celui qui donne des ateliers de formation sur le sujet. « Les participants sont très surpris lorsqu'on leur explique ce qu'est une inspection. Or, cela suppose des moyens importants. » Par exemple, illustre-t-il, si les honoraires du professionnel s'élèvent à 10 000 $, il se peut que le propriétaire ait à débourser un montant équivalent pour louer l'équipement de levage et obtenir l'aide technique s'y rattachant.

L'OAQ a communiqué avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), chargée d'appliquer le règlement, pour savoir pourquoi cette dernière ➔

n'est pas plus précise quant aux méthodes d'inspection à employer. Le Service des communications de l'organisme nous a transmis par écrit la réponse suivante : « La conception d'une façade peut grandement varier d'un immeuble à l'autre. La diversité des éléments de conception, les problématiques spécifiques et les particularités de chacune d'elles ne permettent pas à la RBQ d'établir une méthodologie unique pour leur inspection. Toutefois, la RBQ a publié, moins d'un an après l'entrée en vigueur de la loi 122, le Guide explicatif des exigences d'entretien des façades, dans lequel des informations supplémentaires sont données, notamment sur les méthodes d'inspection qui devraient être préconisées par les professionnels. »

Ce document, destiné aux propriétaires d'immeubles et consultable sur le site de la RBQ, précise qu'une vérification des façades comprend deux types d'inspection. La première, dite inspection générale, vise à « dresser un bilan de toutes les dégradations observées sur les façades ». La seconde, dite détaillée, nécessite un travail en hauteur afin d'entrer en contact direct avec les éléments de façade, de tester manuellement leur solidité et de retirer les morceaux « lâches ou malsains » afin de les faire examiner. De plus, « des percées exploratoires doivent être pratiquées sur chaque façade, même si elle ne présente pas de signes de faiblesse apparents ». Les attentes quant à la portée de l'exercice ne sauraient être plus claires!

Selon Richard Trempe, ce guide est presque un copier-coller de la norme internationale ASTM E2270, élaborée par des experts en la matière. Il déplore toutefois que le règlement n'y fasse pas allusion. « Le guide recommande une manière d'inspecter, alors que la loi laisse au professionnel le choix de la façon et des processus. Il y a comme un pont qui ne se fait pas », dit-il en entrevue.

SUR QUEL PIED DANSER?

La disparité entre le règlement et le guide a également été soulignée lors d'une conférence sur le droit de la construction donnée en septembre dernier à Montréal par les avocats Marie-Pierre Bédard, analyste au Fonds des architectes, et Antoine Bigenwald, associé du cabinet Langlois, Kronström, Desjardins.

« C'est sûr qu'à un moment ou à un autre, la question du contenu de l'inspection et de la méthodologie fera l'objet d'un débat en cour », a affirmé Antoine Bigenwald dans sa présentation.

Et comment un tribunal interpréterait-il un rapport d'inspection basé sur le règlement, mais non conforme au guide? « Difficile de répondre », dit Marie-Pierre Bédard. Elle émet toutefois une mise en garde : « C'est le règlement qui fait force de loi, pas le guide. Mais quand la Régie publie ce type de guide, il faut s'attendre à ce que ce soit mis en preuve et utilisé comme référence. »

À la RBQ, on soutient que l'article 384 du règlement est très clair quant au contenu du rapport d'inspection. Le professionnel doit y détailler « la localisation, et la description des défauts et leurs causes pouvant

UNE FENÊTRE SUR LES PROJETS VERTS
UN OUTIL DE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE

nouveau!

PROJETS VERTS
LA VITRINE DE L'ARCHITECTURE DURABLE AU QUÉBEC

Publiez vos réalisations
projetsverts.voirvert.ca

UN SITE DE VOIRVERT.ca

Version mobile



contribuer au développement de conditions dangereuses » de même qu'il doit y faire « la description des travaux correctifs à réaliser pour que les façades du bâtiment demeurent sécuritaires (...) ».

Ne faut-il pas appliquer les directives du guide pour être en mesure de produire un tel rapport? C'est ce que croit Richard Trempe. En revanche, prévient-il, les professionnels et les donneurs d'ouvrage doivent prévoir leurs budgets en conséquence.

Pour Marie-Chantal Thouin, directrice générale du Fonds des architectes et avocate, il est normal de constater des disparités dans les prix des soumissionnaires, puisque l'encadrement de ce champ de pratique est nouveau. L'incertitude qui règne aujourd'hui lui rappelle celle qui prévalait dans le domaine de l'inspection préachat avant le début des années 2000, jusqu'à ce que les ordres professionnels du bâtiment décident de se concerter pour publier des normes de pratique et y assujettir leurs membres.

Pour Marie-Chantal Thouin, directrice générale du Fonds des architectes et avocate, il est normal de constater des disparités dans les prix des soumissionnaires, puisque l'encadrement de ce champ de pratique est nouveau.

En 2008, la révision de ces normes a été adoptée par l'Ordre des architectes, l'Ordre des évaluateurs agréés et l'Ordre des technologues professionnels. « C'est devenu la ligne de conduite que les tribunaux utilisent. On peut penser que d'ici quelques mois ou quelques années, les ordres concernés par l'inspection de façades constateront qu'ils ont intérêt à entreprendre un exercice similaire. »

D'ici là, la prudence s'impose.



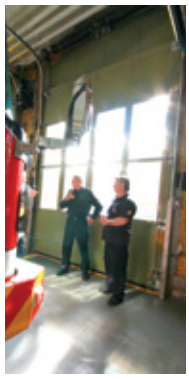
Photo : Elliott Brown

Une vision claire

de ce que vous avez imaginé



Les portes de la série PUR DESIGN de JPR sont fabriquées pour répondre aux plus hautes exigences de performance et d'esthétique. L'élégance de notre profilé d'aluminium, assemblé avec la plus grande précision, est le reflet de la maîtrise parfaite de notre savoir-faire. Permettant un maximum de luminosité et la plus grande flexibilité de personnalisation, elle mettra en valeur l'idéal architectural que vous avez imaginé pour votre bâtiment. Faites-nous part de vos idées, et nous assemblerons pour vous une porte au design, à la couleur et au vitrage que vous aurez choisis.







JPR

PORTES DE GARAGE ARCHITECTURALES

PUR DESIGN

MANUFACTURIER-INSTALLATEUR

DEPUIS 1978

1 800 288-8291 www.jpr.ca

PROGRAMMATION HIVER 2015

Ce calendrier peut être modifié en tout temps. Consultez le oaq.com, sous l'onglet Formation continue pour la programmation à jour.

ASPECTS TECHNIQUES

■ **LE DÉTAIL ET L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT: LEÇON D'ANATOMIE**
Formateur: Richard Trempe, architecte
Durée: 7 heures
Montréal, le 5 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

NOUVEAU
■ **LA PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT: LES MÉCANISMES DE CONCEPTION, DE FABRICATION, D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN**
Formateurs: Richard Trempe, architecte, et Gilles Couture, ingénieur
Durée: 7 heures
Varennes, les 12 et 27 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

GESTION DE BUREAU

■ **DÉLÉGUER: INVESTIR DU TEMPS ET EN GAGNER**
Formatrice: Lyne Girouard, CRHA, ACC
Durée: 7 heures
Montréal, le 27 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

■ **DU PAPIER AU NUMÉRIQUE: LA GESTION INTÉGRÉE ET LA CONSERVATION DES DOCUMENTS D'UN BUREAU D'ARCHITECTE**
Formateur: Christian Bolduc, archiviste
Durée: 7 heures
Montréal, le 6 février, de 8 h 30 à 16 h 30

NOUVEAU
■ **D'UNE PIERRE DEUX COUPS: GÉRER LA PERFORMANCE ET MOBILISER**
Formatrice: Lyne Girouard, CRHA, ACC
Durée: 14 heures
Montréal, les 13 et 20 février, de 8 h 30 à 16 h 30

■ **GOUVERNANCE: PERSPECTIVES ET VALEURS**
Formatrice: Josée Latendresse, coach en développement organisationnel
Durée: 3 heures
Montréal, le 27 janvier, de 9 h à 12 h

■ **LE CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE**
Formateur: Jean-François De Rico, avocat
Durée: 3 heures
Montréal, le 23 janvier, de 9 h à 12 h

PLANIFICATION ET CONCEPTION

NOUVEAU
■ **CONVERSION D'ÉDIFICES EN CONDOS ET PIÈGES À ÉVITER: ÉTUDE DE CAS**
Formateur: Jacques Benmussa, architecte
Durée: 4 heures
Montréal, le 20 mars, de 13 h à 17 h

RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT ET ASPECTS JURIDIQUES

■ **CODE DE CONSTRUCTION, PARTIE 10**
Formatrice: Nicole Olivier, architecte
Durée: 7 heures (deux avant-midi)
Classe virtuelle, les 6 et 13 mars, de 8 h 30 à 12 h

■ **COMMENT BIEN DÉMARRER SA FIRME D'ARCHITECTURE**
Formateurs: Samuel Massicotte, Pascal Lepage, avocats
Durée: 3 heures
Classe virtuelle, le 16 février, de 9 h à 12 h

■ **CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PRATIQUE ET GESTION DE BUREAU**
Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 15 heures (2 jours)
Montréal, les 29 et 30 janvier, 12 et 13 février, de 8 h 30 à 17 h
Québec, les 5 et 6 février, de 8 h 30 à 17 h

■ **LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES**
Formateur: Samuel Massicotte, avocat
Durée: 3 heures
Classe virtuelle, le 9 février, de 9 h à 12 h

■ **LES RÉGLEMENTATIONS TOUCHANT LES CONSTRUCTIONS À LA VILLE DE MONTRÉAL**
Formatrice: Nicole Olivier, architecte
Durée: 3 heures
Classe virtuelle, le 27 février, de 9 h à 12 h

NOUVEAU
■ **MEZZANINES: DIFFÉRENCES ENTRE LES EXIGENCES DE LA RBQ ET CELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL**
Formateur: André Gobeil, architecte
Durée: 2 heures
Montréal, le 27 mars, de 13 h à 15 h

■ **SURVOL DU CODE DE SÉCURITÉ, CHAPITRE VIII – BÂTIMENT**
Formatrice: Nicole Olivier, architecte
Durée: 3 heures
Classe virtuelle, le 23 janvier, de 13 h à 16 h

INSCRIPTION EN LIGNE OAQ.COM

POUR TOUTE QUESTION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA COORDONNATRICE DE LA FORMATION CONTINUE: CBOURBEILLON@OAQ.COM.



L'AVENIR APPARTIENT À LA TRANSPARENCE

Avec notre système de Transmission Électronique des Soumissions (TES), nous assurons l'uniformité et la conformité aux dispositions du Code de milliers de soumissions déposées par les entrepreneurs. Nous favorisons par le fait même l'équité et la transparence de toute une industrie.

Si notre mission de saine concurrence est le moteur de notre quotidien, nous croyons que pour le Québec, elle est aussi le plus grand gage d'avenir.

BSDQ.org

Bureau des soumissions déposées du Québec

On respecte votre plan.

NOUVEAU GUIDE DE PRÉVENTION

La responsabilité professionnelle requiert une vigilance de tous les instants de la part des architectes. Un nouvel aide-mémoire leur facilite désormais la tâche.

Christine Lanthier

Bien que les architectes soient protégés par l'assurance responsabilité professionnelle, toute la profession gagne à réduire le risque de litige, notamment afin de restreindre le coût des primes. De plus, l'assurance ne protège pas contre certains des inconvénients d'une poursuite, entre autres l'impact sur la réputation. C'est pourquoi le Fonds des architectes vient de publier un guide de prévention pour mettre en lumière les principaux motifs de réclamation et offrir des moyens de les éviter. En voici un aperçu.

LES CONTRATS

Quand la responsabilité professionnelle est en jeu, le contrat constitue la référence principale. Or, certains contrats peuvent contenir des clauses défavorables à l'architecte, et ce dernier ne doit pas hésiter à les faire modifier avant de s'engager, voire refuser de conclure de telles ententes. En plus de réduire les risques de poursuite, cette attitude peut inciter les clients à cesser de rédiger de telles clauses.

LES APPELS D'OFFRES PUBLICS

Collusion, conflits d'intérêts, trucage d'appels d'offres... Ces notions ont fait l'objet de plusieurs scandales qui ont mené à un resserrement du cadre réglementaire. L'architecte doit pouvoir s'y retrouver, sachant que l'admissibilité aux appels d'offres, le traitement équitable des soumissions et leur conformité sont sujets à litige.

LA DOCUMENTATION DES ACTIVITÉS

Devant un tribunal, tout document écrit aura préséance sur les témoignages, qu'il s'agisse de notes personnelles, de correspondance, de comptes rendus de discussions ou de procès-verbaux. Bref, mieux vaut trop écrire que pas assez.

LES PLANS ET DEVIS

« Une majorité des réclamations dans le cadre de l'exécution d'un contrat a pour origine la présence de contradictions entre certaines sections des divisions du devis (…) », prévient





le guide. Prendre le temps de vérifier la cohérence d'un devis n'est donc pas un luxe. Naturellement, on verra aussi à ce que devis et plans soient harmonisés. Cela suppose notamment de tenir compte des répercussions de tout changement partout où c'est nécessaire en plus d'en aviser chacun des professionnels concernés.

LES ÉCHÉANCIERS

Un retard de livraison peut entraîner une pénalité pour l'architecte, si le contrat le stipule. Pour parer à cette éventualité, le guide propose différentes méthodologies de préparation des échéanciers permettant entre autres de cibler les étapes où l'on peut gagner du temps et de voir venir les goulots d'étranglement.

LES MATÉRIAUX

Si l'architecte connaît bien les particularités d'un matériau qu'il prescrit, le risque de réclamation est faible. Mais dans le cas contraire, le professionnel doit pouvoir démontrer qu'il a obtenu l'information la plus précise possible auprès du fabricant. Et en cas de doute au sujet d'un matériau, le mieux est de s'abstenir de l'employer.

LE DROIT D'AUTEUR

Comme les plans d'un architecte sont protégés par le droit d'auteur, se faire poursuivre pour contrefaçon est toujours une possibilité. « Il faut par conséquent faire preuve d'une grande prudence avant de rechercher une source d'inspiration auprès d'un tiers », prévient le guide.

Ces aspects, ainsi que plusieurs autres abordés dans le guide, concernent les phases antérieures aux travaux. Un second volet, en préparation, portera sur les travaux de construction.



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

mardis verts

CONFÉRENCES SUR L'ARCHITECTURE DURABLE HIVER 2015



17 février

LE 7250 MARCONI, MONTRÉAL

- ***Rocio Helena Venegas*** *et* ***Jean-Sébastien Laberge****, architectes, rocioarchitecture*

17 mars

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS, MAGOG

- ***David Leslie****, architecte*

21 avril

CENTRE PHI, MONTRÉAL

- ***Stéphane Pratte****, architecte, in situ atelier d'architecture inc.*

19 mai (DATE À CONFIRMER)

CENTRE DES LOISIRS DE WESTMOUNT, WESTMOUNT

- ***Carlo Rondina****, architecte, Marosi Troy Architectes inc.*

DÉBUT DES CONFÉRENCES : 18h
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE
1920, rue Baile, Montréal
inscription obligatoire : www.oaq.com/mardisverts

une initiative de l'Ordre des architectes du Québec
(comité des techniques et des bâtiments durables)

Hydro Québec

ENGINEERED ASSEMBLIES

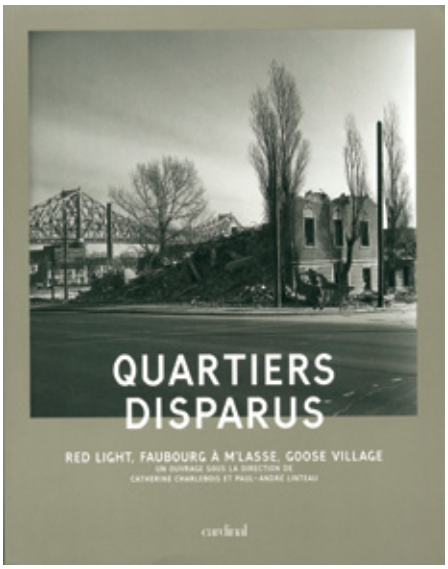
RESTAURANT & BAR DESIGN

Julius Wiedemann et Marco Rebora

Voici une sélection de 100 projets considérés comme les plus créatifs parmi ceux présentés aux Restaurant and Bar Design Awards depuis la création de ce prix international, en 2008. Le seul projet canadien à en faire partie est le Salon urbain de Montréal, par Sid Lee Architecture. À feuilleter ce livre abondamment illustré, on s'aperçoit qu'il s'inscrit dans la tendance actuelle faisant la part belle aux plafonds en relief et aux éclairages aux couleurs vives et changeantes. À l'évidence, le clinquant et la mise en scène exubérante sont à la mode partout sur la planète. Les décors sobres – qui traverseront sans doute mieux le temps – sont plutôt rares. Quel que soit le type d'espace de restauration, la qualité de la cuisine et celle du service ne semblent plus suffire à attirer la clientèle : une aubaine pour les designers!

■ Taschen, 2014, 436 pages



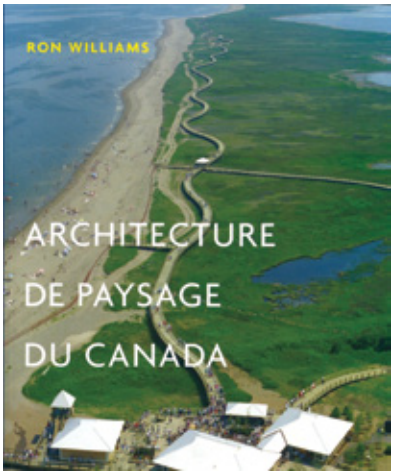


QUARTIERS DISPARUS : RED LIGHT, FAUBOURG À M'LASSE, GOOSE VILLAGE

Sous la direction de Catherine Charlebois et Paul-André Linteau

Voici un livre qui fait revivre – photos et témoignages d'anciens résidents à l'appui – trois quartiers disparus à la fin des années 1950 ou peu après, alors que Montréal rêvait de modernité. Des milliers de logements, mais aussi des écoles, des commerces et des usines ont alors été démolis pour faire place aux Habitations Jeanne-Mance, à Radio-Canada et à Expo 67. L'ouvrage, qui prolonge l'exposition sur le même thème présentée en 2011 par le Centre d'histoire de Montréal, plaira autant aux amoureux du patrimoine bâti et photographique qu'aux passionnés d'histoire en général. Il devrait surtout apporter de la matière à tous ceux qui se questionnent sur les impacts humains qu'ont les grandes décisions d'aménagement urbain. Poignant.

■ Les Éditions Cardinal, 2014, 314 pages



ARCHITECTURE DE PAYSAGE DU CANADA

Ron Williams

Il suffit d'avoir vécu quelques décennies pour constater à quel point nos paysages se transforment sans cesse. Ron Williams, lui, a entrepris de retracer leur l'évolution à l'échelle du Canada au complet, et ce, depuis la nuit des temps! Dans cet ouvrage ponctué de cartes anciennes et de photos, l'architecte et architecte paysagiste aborde les époques successives en matière d'aménagement du territoire depuis l'ère précoloniale jusqu'à nos jours, en passant par la conquête anglaise et Expo 67. Tout y passe, de l'évolution de nos villes et villages jusqu'aux personnages qui en ont façonné l'aspect. L'auteur a beau ratisser très large, il n'en livre pas moins une foison de détails fascinants, laissant imaginer à quel point les lieux qui nous sont familiers ont un jour eu un tout autre visage. Ce tour d'horizon englobe même les préoccupations contemporaines en matière d'environnement et de conservation patrimoniale. Une référence.

■ Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 664 pages

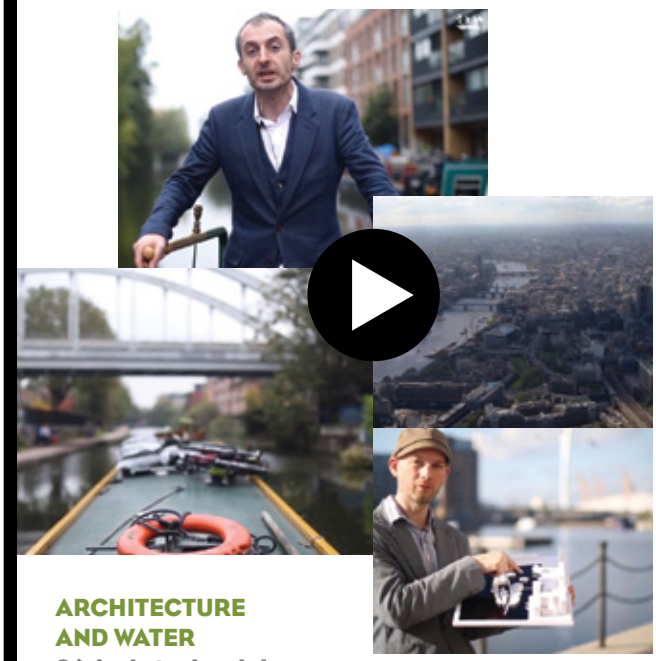


VERDIR LES QUARTIERS, UNE ÉCOLE À LA FOIS

Vivre en Ville

Ce guide, sous-titré *Le verdissement des cours d'école pour une nature de proximité*, est publié dans une collection qui, comme son nom l'indique, vise à outiller les décideurs et les professionnels québécois en vue du développement de collectivités viables. Faisant le constat que les enfants passent 400 heures par an dans la cour d'école, trop souvent une grande surface asphaltée, et que cet espace public peut servir à tous en dehors des heures scolaires, l'organisme Vivre en Ville suggère d'en faire, à travers le verdissement, un véritable exercice d'urbanisme. Pour y parvenir, il propose une méthode en cinq étapes appuyée par la présentation d'un projet pilote, celui de l'école Cœur-Vaillant à Québec. Les propos sont brefs et précis et les illustrations, pertinentes. Un ouvrage motivant et pratique.

■ Collection « Outiller le Québec », 2014, 110 pages



ARCHITECTURE AND WATER

Série de trois mini-documentaires coproduite par *The Architectural Review* et le Old Royal Naval College

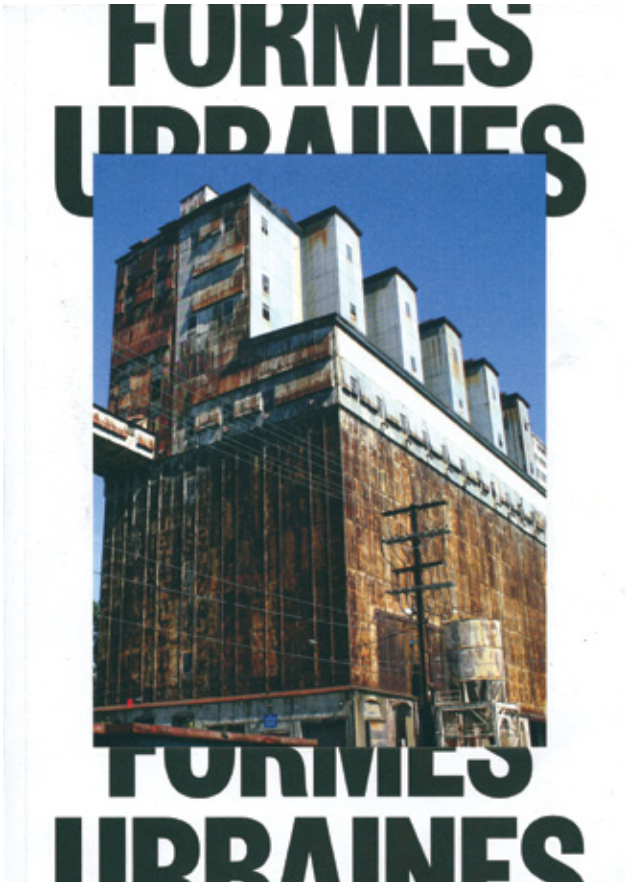
Dans cette série de vidéos d'une dizaine de minutes chacune, le critique d'architecture Ellis Woodman explore la relation des Londoniens avec la Tamise et les multiples canaux qui sillonnent leur ville. On y entend des architectes, des promoteurs et des urbanistes qui discutent successivement des défis d'aménagement, des dangers d'embourgeoisement et du potentiel d'espace public que représente la proximité de l'eau. Les idées fusent à toute vitesse dans ces entretiens : création d'îles flottantes ou de ponts piétonniers, aménagement de pontons pour les nageurs, déterrement des rivières enfouies ou encore utilisation temporaire des zones inondables. Tous s'entendent pour dire qu'à l'heure actuelle, la ville sous-utilise son formidable réseau liquide. Un refrain qu'on entend aussi sur les rives du Saint-Laurent...

■ Consultable sur YouTube et depuis le site architectural-review.com.

Kollectif
S'investir architecturalement

Partenaires
Bureau du design Montréal Ville UNESCO de design
ESQUISSES
INDEX DESIGN
mission design.
RAIC | IRAC Architecture Canada

Commanditaires
v2com.biz
edp éclairage | contrôle
Contech BÂTIMENT
3one structure



FORMES URBAINES

Sous la direction de Will Straw, Annie Gérin et Anouk Bélanger

Places publiques, affiches, clôtures ou théâtres, les divers éléments de l'espace urbain contribuent à la culture d'une ville. C'est ce que veut montrer cet ouvrage sous-titré *Circulation, stockage et transmission de l'expression culturelle à Montréal*, publié par une maison d'édition spécialisée dans les arts visuels. Des chercheurs en histoire de l'art, communication, sociologie et science sociale y présentent 14 études de cas pour le moins variés. On analyse, par exemple, l'agriculture urbaine, les bureaux d'immigration, le kiosque à journaux de la gare Centrale, le silo nº 5 et le théâtre Rialto. Chaque étude est prétexte à une réflexion qui prend en compte les interventions et transformations urbaines ainsi que leur influence sur les usages et la perception du public. Le propos, un peu disparate et au ton parfois universitaire, reste compréhensible. Sa portée dépasse l'exemple montréalais et permet de s'interroger sur les limites de la planification et de la prescription des usages par les aménageurs.

■ Les éditions Esse, 2014, 234 pages



20 ANS D'ARCHITECTURE BOIS ET DE PROJETS MARQUANTS

La revue française *Séquences bois*, publiée par le Comité national pour le développement du bois, présente une rétrospective des projets de référence qu'elle a mis de l'avant depuis 20 ans au fil de ses thématiques, à raison d'un par an. L'intérêt est double : d'une part, le livre permet de mesurer l'évolution de la construction en bois sur deux décennies, alors que la France sert aujourd'hui de modèle en la matière; d'autre part, les réalisations exemplaires sont variées, autant en ce qui concerne leur typologie que leur échelle, modeste ou spectaculaire. L'école d'architecture de Rennes ouvre le défilé, clôturé par un immeuble en bois et béton hébergeant commerces, bureaux et logements sociaux à Aurillac. Bonne source d'inspiration.

■ *Séquences bois*, nº 100 (juin-juillet 2014), 40 pages

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC

L'ARCHITECTURE ET NOUS, ICI, MAINTENANT.

Vice-Versa : ou la promenade Smith dans tous ses états

par NIPPAYSAGE et Danièle Routaboule

> À partir du 6 novembre 2014

Métro Place d'Armes

Mercredi > vendredi : 13h - 18h

Samedi et dimanche : 12h - 17h

www.maisondelarchitecture.ca

Conseil des Arts du Canada · Conseil des arts et des lettres Québec · Placements Culture · Conseil des arts de Montréal · Montréal · Palais des congrès de Montréal · Mp · Equiparc · Luxtec · armtec

ARCHITECTE.

PROFESSION DE

COEUR!



AUC ARCHITECTES DE L'URGENCE ET DE LA COOPÉRATION

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

DEVENEZ MEMBRE OU FAITES UN DON

architectes-urgence.ca

TABLEAU DE L'ORDRE

NOUVEAUX MEMBRES

Le 23 septembre 2014
Des Landes, Yannick

Le 1er octobre 2014
Cadieux-Soufflet, Amélie
Chen, Jie
Côté, Emilie
Dextraze, Gabriel
Drainville, Marianne
Fauteux, Marie-Claude
Girardeau, Stéphanie
Hébert, Mathieu
J.-Dumont, Vanessa
Jean-Bergeron, Alexandre
Laverdure, Guillaume
Martineau, Marie-Claude
Pellerin, Olivier
Périnet-Marquet, Jean-François
Puentes Trujillo, Frank Alexander
Riopel, Maxime
Rivard, Katrine
Simon, Allan
St-Germain, Frédérick
Van Rutten, Emmanuelle

Le 20 octobre 2014
Abou-Khalil, Rami
Fielding, Matthew
Fournier, Karine
Goudreau, Geneviève
Poirier-Cormier, Geneviève
Prado Casanova, Maria Paulina
Rodriguez, Ivan
Safonova, Dina
Thibault, Emanuelle

Le 1er novembre 2014
St-Pierre, André
Tadi, Rita

RÉINSCRIPTIONS

Le 2 septembre 2014
Pépin, André

Le 11 septembre 2014
Bellavance, Alan

Le 22 septembre 2014
Filion, Donald

Le 24 septembre 2014
Cyr, Michel

Le 29 septembre 2014
Boisselle, Sébastien

Le 1er octobre 2014
Comeau, Louis
Garrison, Nicholas Paul
Julien, Michel
Vachon, Véronic

Le 20 octobre 2014
Denis, Pierre

DÉMISSION

Le 6 novembre 2014
Larose, Pierre C.

DÉCÈS

Le 27 octobre 2014
DeMontigny, Benoit

RADIATIONS

POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE

Le 31 août 2014
Adams, Russell
Bélair, Fanie
Bureau, Renaud
Cantara, Origène
Chabbert, Sébastien
Deléan, Lucien
Faucher, Louis
Feifer, Herbert
Gagnon, Hugo
Hughes, W. Paul
Kessler, Irving Isaac
Kotansky, William
Lord, Marcel
Maurice, Jean E.
Mayers, Alexander
Melanson, Paul
Menkès, René
Michaud, Claude
Mondor, Suzanne
Thomas, Allan
White, Robert W.
Zeidler, Eberhard Heinrich

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Asselin,Mireille
Carrier, Martin
Landry, Marcel
Tremblay, Gilles L.
Vincent, Johny

Consultez le oaq.com sous Protection du public, Décisions et jugements pour en savoir plus.

CECI N'EST PAS UN SIMPLE PLANCHER



MAIS UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE POUR TOUS PROJETS MULTIRÉSIDENTIELS



- Installation facile et rapide
- Rigidité, solidité et durabilité du bâtiment grâce à une conception mixte acier-béton
- Longue portée sans étaiement pour un nombre réduit de murs porteurs
- Usage réduit de béton et d'armature par rapport aux dalles conventionnelles
- Compatible avec tous les systèmes structuraux traditionnels

hambro.canam-construction.com - 1 866 506-4000



CANAM HAMBRO® | CONSTRUIRE AUTREMENT

TD Assurance



Ristourne de 60 000 $ pour les clients membres de l'Ordre des architectes du Québec

Programme d'assurance recommandé par

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Pour une dixième année consécutive, nous sommes heureux de faire bénéficier les membres de l'Ordre des architectes du Québec d'une ristourne qui atteint cette année 60 000 $[1]. Cette ristourne vous permet d'économiser davantage lors de l'achat ou du renouvellement d'une police d'assurance, en plus de votre tarif de groupe préférentiel déjà consenti.

Demandez une soumission au 1-888-656-2324
ou sur melochemonnex.com/oaq

TD



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse au Québec : 50, Place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

[1]Certaines conditions et restrictions s'appliquent. La ristourne est offerte exclusivement aux clients qui sont membres de l'Ordre des architectes du Québec et s'applique aux nouvelles polices d'assurances habitation, auto et moto émises au Québec du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 et aux renouvellements des polices d'assurances habitation, auto et moto effectués au Québec du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015. Pour plus de détails, rendez-vous au melochemonnex.com/oaq.